

# PARC NATUREL DES SOURCES

Plateaux et vallées de Haute Ardenne



PLAN DE GESTION 2015 - 2025

Crédits photographiques : André Servaty que nous remercions chaleureusement pour l'aimable prêt de ses photos pages 17 (verticale), 23, 28 (verticale), 35, 36, 37, 38, 42, 51, 60, 64-65, 68, 73, dos de couverture et Annick Pironet pour tous les autres clichés.

Document réalisé par le Domaine de Bérinzenne sous la supervision du Comité d'Etude du Parc naturel des Sources - Juillet 2014





Ce plan de gestion fait office de rapport relatif à la création du Parc naturel des Sources, transmis au Gouvernement wallon afin d'obtenir la reconnaissance officielle. Ce document reprend dès lors, outre le plan de gestion au sens strict, les informations imposées par le Décret relatif aux Parcs naturels du 16 juillet 1985, telles les limites du Parc naturel, les conséquences économiques, sociales et environnementales de la création du Parc naturel pour les communes intéressées et pour leurs habitants ainsi que la proposition d'application du Règlement général sur les bâtisses en site rural sur tout ou partie du territoire des communes concernées.

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>5</b>	<b>AXE D - INNOVATION &amp; EXPÉRIMENTATION .....</b>	<b>51</b>
<b>ORIGINE DE LA CRÉATION DU PARC NATUREL DES SOURCES.....</b>	<b>6</b>	1. TECHNOLOGIES MODERNES .....	51
<b>DÉNOMINATION DU PARC NATUREL .....</b>	<b>7</b>	2. TERRITOIRE EXPÉRIMENTAL .....	52
<b>LIMITES DU PARC NATUREL .....</b>	<b>8</b>	<b>AXE E - PARTENARIATS &amp; COOPÉRATION .....</b>	<b>54</b>
<b>SITUATION DU PARC NATUREL DES SOURCES AU SEIN DES AUTRES PARCS NATURELS DE WALLONIE.....</b>	<b>10</b>	1. COHÉRENCE & PARTENARIAT AVEC LE PARC NATUREL HAUTES-FAGNES EIFFEL .....	54
<b>MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>11</b>	2. VALORISATION & ENTRETIEN DU PATRIMOINE .....	55
<b>STRUCTURE DU PLAN DE GESTION .....</b>	<b>16</b>	3. SYNERGIES, RESSOURCES & COHÉRENCE DES PROJETS .....	56
<b>AXE A - PROTECTION, GESTION &amp; VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL .....</b>	<b>20</b>	<b>AXE F - ACCUEIL, ÉDUCATION &amp; SENSIBILISATION .....</b>	<b>58</b>
1. BIODIVERSITÉ & PATRIMOINE NATUREL .....	22	1. VISIBILITÉ & ACCUEIL .....	58
2. EAUX DE SURFACES & RESSOURCES AQUIFÈRES .....	24	2. PATRIMOINE NATUREL .....	59
3. RÔLE MULTIFONCTIONNEL DE LA FORÊT .....	26	3. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE .....	61
4. VALORISATION DU PATRIMOINE .....	28	4. ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT .....	62
<b>AXE B - PAYSAGE &amp; AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>30</b>	5. L'EAU SOUS TOUTES SES FACETTES .....	64
1. PATRIMOINE NATUREL & PAYSAGES .....	32	6. INTÉGRATION DU PARC NATUREL EN TANT QU'OUTIL DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS .....	65
2. PATRIMOINE BÂTI .....	33	<b>ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE .....</b>	<b>66</b>
3. GESTION DE L'ESPACE & URBANISATION .....	34	<b>FINANCEMENT .....</b>	<b>68</b>
4. DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	36	<b>CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES &amp; ENVIRONNEMENTALES DE LA CRÉATION DU PARC NATUREL POUR LES COMMUNES INTÉRESSÉES ET POUR LEURS HABITANTS.....</b>	<b>70</b>
<b>AXE C - DÉVELOPPEMENT RURAL &amp; ÉCONOMIQUE EN ENCOURAGEANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>39</b>	<b>ZONES D'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES BÂTISSSES EN SITE RURAL ....</b>	<b>72</b>
1. SOCIO-ÉCONOMIE .....	42	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>74</b>
2. AGRICULTURE .....	43		
3. EAUX & FORÊTS .....	45		
4. DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	46		
5. TOURISME VERT .....	47		







# PRÉAMBULE

---

## LA WALLONIE ? UNE OPPORTUNITÉ !

Grâce au décret du 16 juillet 1985, la Wallonie offre une réelle opportunité d'œuvrer en faveur de la protection des territoires ruraux de haut intérêt biologique et géographique et les aides financières proposées par le Service public de Wallonie permettent de donner une impulsion considérable aux acteurs soucieux de la qualité de vie et de l'environnement de leur territoire.

La création de l'outil Parc naturel, telle que prévue par le texte, prévoit en outre de rencontrer les aspirations de la population et d'assurer l'adéquation entre les objectifs poursuivis par le Parc naturel et le développement économique et social du territoire concerné.

Un Parc naturel sur les communes de Spa et de Stoumont est donc une chance tant pour le patrimoine naturel et bâti que pour les habitants !

## QUELLES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE PARC NATUREL DES SOURCES ?

Envisager la création d'un Parc naturel n'a donc de sens que si cet outil est profitable à la protection de la nature. La démarche ne peut en aucun cas viser la promotion seule du territoire sans un objectif environnemental ou lié à la qualité du cadre de vie des habitants. La gestion, la restauration, la sauvegarde et la protection du patrimoine font partie des rôles primordiaux du Parc naturel des Sources et un maximum d'énergie et de moyens doivent être déployés dans ce sens.

Conjointement, les partenaires souhaitent concevoir le Parc naturel dans une optique de développement durable. A l'heure où les défis énergétiques devraient devenir une priorité dans toutes questions de développement, cet objectif doit s'envisager dès que l'opportunité se présente.

Enfin, si le développement touristique n'est pas la vocation première du Parc naturel des Sources, la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, restauré, protégé et sauvegardé, envisage inévitablement la promotion du tourisme mais celui-ci se devra d'être doux et intégré, respectueux de l'environnement et du cadre de vie des habitants. En outre, les savoirs et savoir-faire font également partie du patrimoine du territoire. Le Comité d'étude désire dès lors mettre un accent particulier sur la valorisation tant de la qualité que de l'originalité des produits du terroir.



# ORIGINE DE LA CRÉATION DU PARC NATUREL DES SOURCES

Dès 1930, le souhait de créer un Parc naturel dans la région émerge dans les têtes... Il faudra cependant attendre 80 ans pour que l'idée, envisagée à plusieurs reprises, laisse place à une mobilisation concrète.

Les communes de Spa et de Stoumont se rencontrent, se découvrent et prennent très vite conscience des opportunités à développer, non seulement dans un but de protection et de valorisation de leurs patrimoines naturel et bâti, mais également avec une visée de développement rural et durable. Le « bien-être » des habitants et le « bien-vivre » au sein du territoire des deux communes sont des préoccupations de taille pour ces entités rurales encore préservées de l'urbanisation excessive.

C'est ensemble que Spa et Stoumont souhaitent dans un premier temps mener ce projet à bien.

Ensemble, avec leurs 14.832 hectares et leurs 13.684 habitants, elles désirent maintenir un cadre de vie conforme aux attentes de la population, en adéquation avec le respect du milieu qui l'entoure et qui la font vivre.

Ensemble, elles souhaitent développer des synergies entre les différents acteurs du territoire.

Ensemble, elles espèrent unir, autour d'un projet commun et ambitieux, les motivations et initiatives de chacun afin d'en potentialiser les effets et d'en appuyer la cohérence.

Spa et Stoumont, deux communes à la fois semblables mais qui bénéficient toutefois de leurs particularités propres.

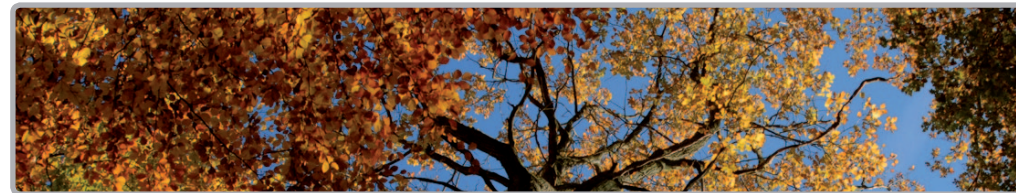
L'eau et les forêts ? Leur fil conducteur !

Des espaces plus fermés d'un côté, l'immensité des étendues de l'autre ? Un gradient, tout en douceur, dans les paysages offerts !

La richesse bien différente de leurs patrimoines naturel et bâti ? Leur complémentarité !

La cohérence du projet de création de Parc naturel sur les deux communes s'appuie sur ces ressources pour les unes similaires, pour les autres propres à chacune. Ces ressources constituent les piliers sur lesquels viennent se greffer toutes les autres caractéristiques du territoire qui renforcent davantage l'opportunité que représente ce projet.

Ensemble, les communes de Spa et de Stoumont, en partenariat avec Spa Monopole et Bru-Chevron ainsi que le Domaine de Bérinzenne, et avec le soutien du Service public de Wallonie au travers son Département Nature et Forêt, réunissent leurs forces dans l'espoir qu'un jour, ce territoire aux multiples potentialités soit reconnu Parc naturel des Sources, et puisse se joindre au réseau déjà bien en place constitué par les autres Parcs naturels de Wallonie !



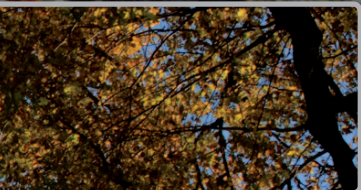


# DÉNOMINATION DU PARC NATUREL

La dénomination « **Parc naturel des Sources** » fait référence aux nombreuses sources présentes sur le territoire concerné. L'eau, fil conducteur principal du Parc naturel, est présente sous toutes ses formes. Eaux souterraines, eaux minérales naturelles, eaux thermales, eaux en provenance des milieux humides et plus particulièrement des tourbières, eaux de surface (ruisseaux, rivières), ... toutes décrivent des caractéristiques du territoire.

Le libellé « Parc naturel des Sources » ne fait cependant pas référence aux particularités paysagères ou à la localisation du futur Parc naturel. La mention « **Plateaux et Vallées de Haute Ardenne** » apposée sous forme « d'underline » en précise les caractéristiques, permettant d'en déduire approximativement la situation géographique.

Enfin, le logo du Parc naturel des Sources fera l'objet d'une attention particulière. Celui-ci ne sera envisagé qu'après la reconnaissance du Parc naturel.



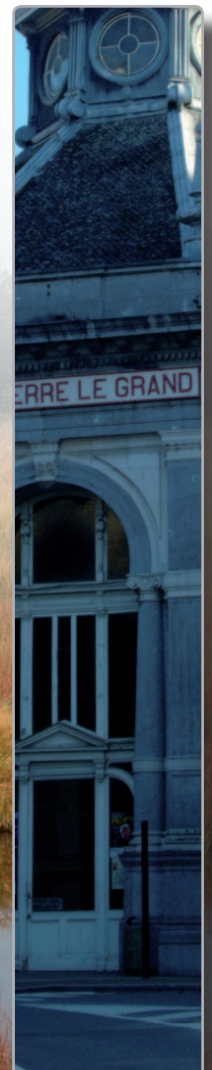


# LIMITES DU PARC NATUREL

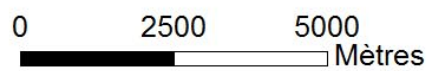
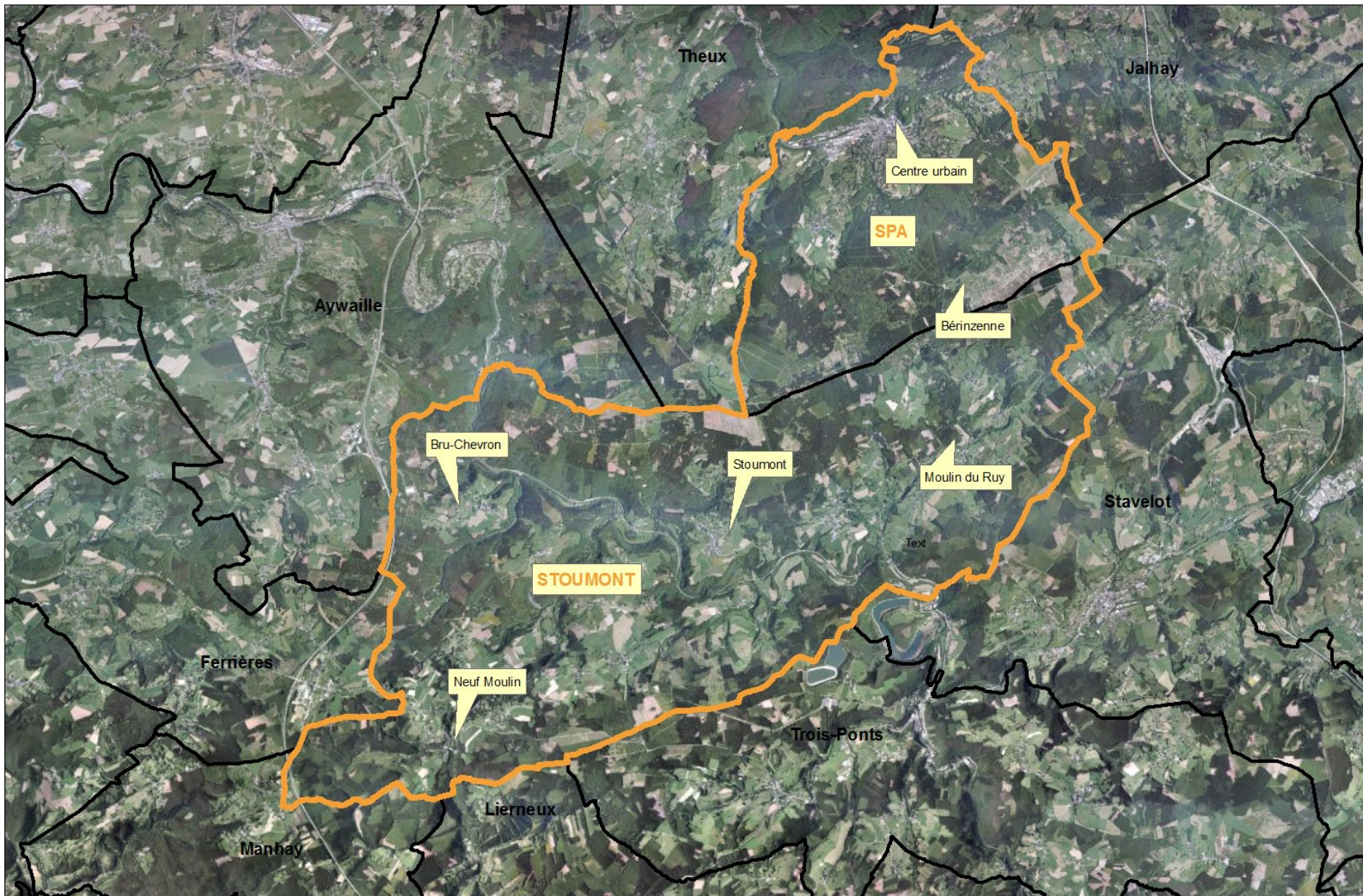
Le futur Parc naturel comprend les communes de Spa et de Stoumont. Si ces deux communes arborent des similarités, par leur richesse en termes de patrimoines naturel ou bâti ou encore par leur mode de vie rural, elles présentent également des différences importantes quant aux ressources diverses que chacune d'elles apporte. Sur base de cette dualité analogies-dissemblances se dégage une complémentarité des deux communes et un panel d'opportunités à développer.

L'élément fondateur de l'identité du Parc naturel est incontestablement l'eau. Présent sous toutes ses formes, cet élément naturel est probablement la ressource la plus connue de tous et la plus protégée au sein du territoire. Les forêts, qui occupent une part importante en terme de recouvrement, constituent un second fil conducteur.

La question de l'inclusion ou non du centre plus urbanisé de Spa a soulevé de nombreuses interrogations. Toutes, après analyse, ont cependant abouti à la conclusion que ce centre devait faire partie intégrante du Parc naturel car il apporte son patrimoine riche et spécifique et dont le potentiel, lié à l'histoire de ses eaux, peut être exploité dans le cadre des missions d'un Parc naturel. Les limites du Parc naturel correspondent dès lors aux limites administratives des communes de Spa et de Stoumont.

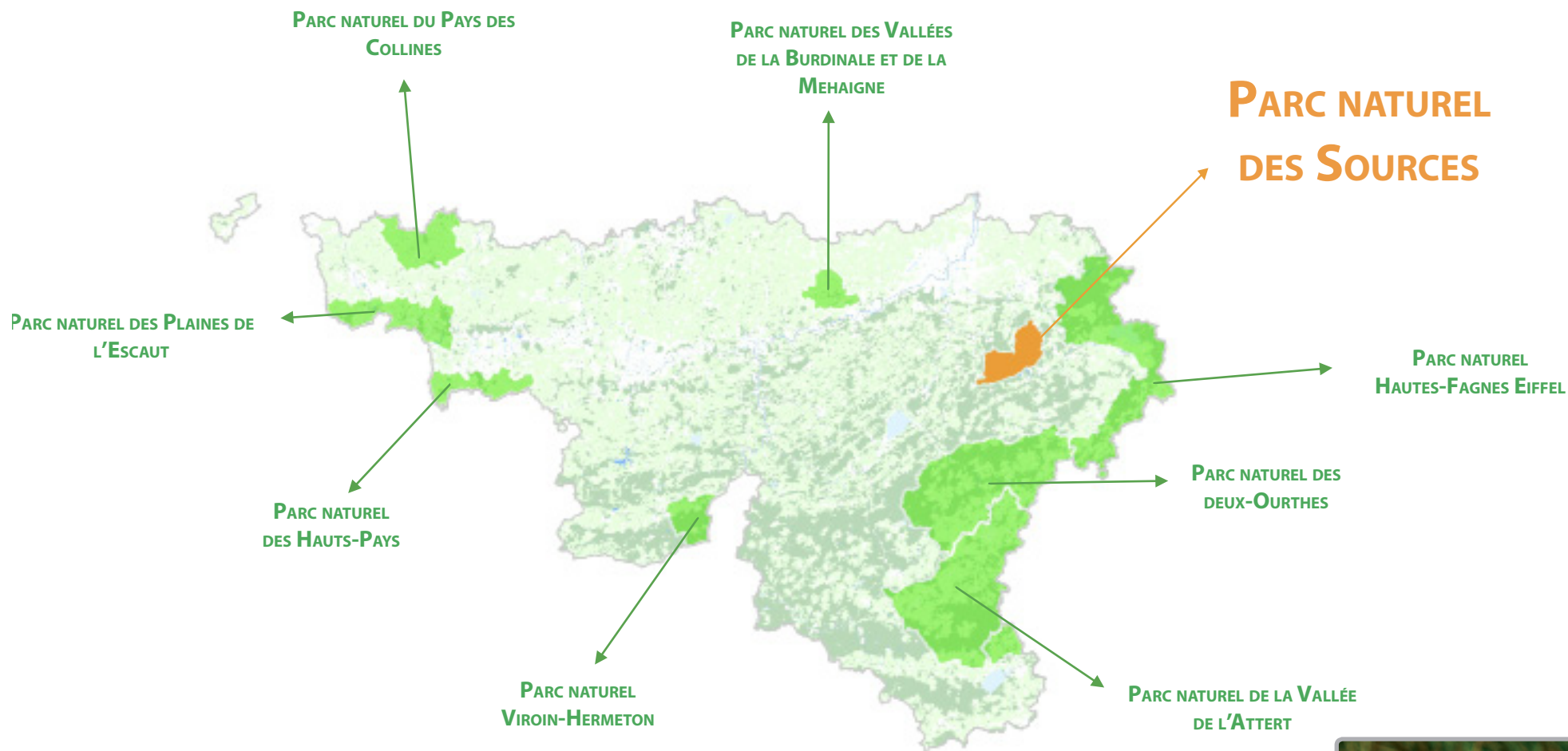








# SITUATION DU PARC NATUREL DES SOURCES AU SEIN DES AUTRES PARCS NATURELS DE WALLONIE



# MÉTHODOLOGIE

---

Découvrir et s'informer → communiquer → construire → dialoguer → alimenter → analyser → pour enfin proposer

*La mise en œuvre d'un projet de Parc naturel est un travail de longue haleine qui nécessite l'élaboration de différents documents définis par le Décret du 16 juillet 1985. Ainsi, de l'idée relativement abstraite de créer un Parc naturel à la finalisation d'un plan de gestion très concret, près de trois années se sont écoulées, temps nécessaire pour s'informer, découvrir, communiquer, dialoguer, alimenter et construire. Ces étapes sont indispensables pour répondre aux exigences du Décret et pouvoir remplir les missions qu'il définit. Elles permettent de parvenir à un projet cohérent avec des objectifs ambitieux mais aussi réalistes.*

## DE L'ABSTRAIT...

Forts d'une expérience née d'un projet non abouti, les communes de Spa et de Stoumont ont l'idée de s'assembler autour d'un atout majeur commun : l'eau. Au printemps 2011, elles se rencontrent et décident d'examiner la possibilité de créer ensemble un Parc naturel, en collaboration avec Spa Monopole et Bru-Chevron, le Domaine de Bérinzenne et avec le soutien du DNF.

Cependant, la notion de Parc naturel et surtout de ce qu'une telle structure implique, demeure floue. La première action est donc de s'informer en faisant appel à une personne-ressource en interne, en analysant le décret, ses tenants et aboutissants et surtout, en prenant contact avec la Fédération des Parcs naturels de Wallonie (FNPW), laquelle est venue expliquer les missions d'un Parc naturel et les démarches à effectuer. Clairement, la première étape devait consister en une connaissance approfondie du territoire du projet en réalisant un diagnostic.





## AU CONCRET...

En automne 2011, une étudiante de la Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL), section agronomique, en stage au Domaine de Bérinzenne, réalise son travail de fin d'études sur le projet de Parc naturel et élabore une partie du diagnostic. Parallèlement à cette compilation de données, des contacts sont établis avec d'autres Parcs naturels, aboutis ou en projet, directement ou par le biais de réunions organisées par la FPNW qui continue, aujourd'hui encore, à apporter son expertise aux initiateurs du projet.

Au sein des deux communes, les Conseils communaux donnent leur accord pour l'étude de faisabilité du projet et désignent des représentants pour le groupe de travail « Parc naturel ».

Ainsi, ce dernier se compose de huit personnes: trois représentants pour chaque commune, un pour Spa Monopole et Bru-Chevron, un pour le Domaine de Bérinzenne. Par ailleurs, quatre suppléants pour les représentants communaux (deux par commune), deux membres du personnel du Domaine de Bérinzenne en appui technique et deux personnes mandatées par la Direction DNF de Liège, proposées en soutien, complètent ce groupe de travail.

En juin 2012, face au constat de la difficulté de dégager suffisamment de temps en interne pour construire un dossier de cette envergure, les partenaires décident d'engager une nouvelle diplômée de la HEPL qui entrera en fonction au printemps 2013 après la période post-électorale et le remaniement de la composition du groupe de travail. En parallèle, les communes désignent chacune une personne ressource en interne pour fournir les informations nécessaires permettant d'alimenter le diagnostic.

En mai 2014, l'association de projet du Parc naturel des Sources est officialisée. Son siège social se situe rue de l'Hôtel de Ville 44 à 4900 SPA. L'association de projet institue le comité d'étude, lequel reprend les membres du groupe de travail précédemment constitué. En août 2014, ce comité dépose le présent dossier auprès du gouvernement, en vue de l'obtention de la reconnaissance officielle du Parc naturel des Sources.



## CHAQUE ÉTAPE... SON IMPORTANCE!

### DÉCOUVRIR ET S'INFORMER...

L'élaboration d'un plan de gestion en adéquation avec les exigences du décret implique une parfaite connaissance non seulement du territoire du projet mais aussi du fonctionnement des Parcs naturels. Dans cette optique, deux **journées de terrain** sont organisées: le groupe de travail découvre l'ensemble du périmètre de projet en avril 2013 et **visite**, en mai de la même année, le Parc naturel des deux Ourthes. Ce dernier lui consacre d'ailleurs toute une journée, prenant le temps de répondre aux multiples questions et de présenter les nombreuses facettes d'un **Parc naturel dynamique**.

### COMMUNIQUER...

De cette visite, des contacts établis avec d'autres Parcs naturels et selon les conseils de la FPNW, l'évidente nécessité d'avoir une réelle implication citoyenne dans le projet débouche, fin mai 2013, sur une **séance publique d'information** dans chacune des deux communes, où le projet est exposé. Lors de ces soirées, les questions ne manquent pas et font preuve d'une **relative appréhension** de la part de certains, craintes que semblent apaiser les **réponses** apportées par les membres du groupe de travail. A contrario, **l'enthousiasme** transparait dans d'autres interventions avec notamment un souhait de pouvoir s'exprimer sur les projets qui seront élaborés par le Parc naturel.

### CONSTRUIRE...

Parallèlement à ces actions d'information, **l'élaboration du diagnostic, entamée en automne 2011**, se poursuit. Ce document est rédigé en gardant à l'esprit le fait qu'il s'agit d'un outil de base à la construction d'un plan de gestion. Chaque chapitre fait ainsi l'objet d'un résumé qui reprend les **points forts** et les **points faibles** des différentes composantes du territoire. Ces synthèses permettront de structurer les caractéristiques du Parc naturel dans une **grille AFOM**. A souligner que les avancées du dossier sont suivies de près par le groupe de travail qui se réunit régulièrement.

### DIALOGUER...

Ce diagnostic permet également de repérer les différents acteurs qui seront les partenaires privilégiés du Parc naturel. Aussi, à partir de juillet 2013 et dans le but d'enrichir les projets d'une part mais surtout d'avoir des objectifs concrets et réalistes d'autre part, des **rencontres** ont été proposées avec des représentants de chaque structure. Ces entretiens se sont avérés extrêmement constructifs car s'ils ont montré d'emblée **l'adhésion enthousiaste** de la plupart des interlocuteurs, ils ont également permis, en insistant notamment sur le fait que le Parc naturel est une structure transversale et non un organisme destiné à se substituer aux outils existants, de **lever les doutes ou les craintes** émises à quelques reprises.





## ALIMENTER...

Ces dialogues ont abouti sur de nouvelles idées, que ce soient des projets concrets ou des objectifs généraux. Ces partenaires potentiels touchent des **domaines très variés** puisque des rencontres ont eu lieu avec un représentant des agriculteurs, des gestionnaires forestiers, des chasseurs, la cellule d'appui à la petite forêt privée, Agra-Ost, des associations de protection de la nature, les contrats de rivières, des Parcs naturels, la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), des centres d'accueil et d'éducation relative à l'environnement et plusieurs organismes touristiques.

Enfin, une **séance publique** d'appel à projets organisée en octobre 2013 a permis d'ancrer le Parc naturel dans sa dimension citoyenne et de répondre à la demande de certains de participer à l'élaboration du plan de gestion. Cette soirée a débouché sur l'apport de quelques nouvelles pistes pour nourrir le plan de gestion. Cependant, la plupart des suggestions avaient déjà été émises, soit par les membres du groupe de travail, soit par les partenaires ; ce constat est positif puisqu'il met en évidence l'adéquation des projets du Parc naturel avec les **attentes de ses habitants**. L'invitation à cette séance s'est faite par le biais de la presse écrite locale et d'un toute-boîte distribué sur tout le territoire. Celle-ci mentionnait également la possibilité de faire part d'idées par e-mail ou par téléphone auprès d'une personne de référence par commune. Cette dernière opportunité de participation n'a par contre rencontré que peu de succès.

## ANALYSER...

Sur base du diagnostic, finalisé fin 2013, une **grille AFOM** a été élaborée, énumérant les atouts et faiblesses, lesquels sont des caractéristiques internes du Parc naturel ainsi que des facteurs externes repris en opportunités ou menaces. Pour plus de visibilité, cette grille est présentée sous forme de tableau. Parallèlement, les **projets, idées** et **objectifs** proposés par les membres du groupe de travail, les partenaires et les citoyens ont été soumis à une procédure analogue à une analyse **SMART** permettant de répondre, pour chaque item, aux questions suivantes : «Les projets sont-ils: Spécifiques? Mesurables? Atteignables? Réalistes? Temporels?». Les projets validés selon ces critères ont été **retranscrits en objectifs stratégiques** et **opérationnels** et enfin répartis dans les différents axes, principaux et transversaux.

Les différents **axes** ont été **abordés en parallèle**, par l'ensemble des intervenants car la mise en place de cellules de travail spécifiques en fonction des thématiques n'aurait pas permis une vision multifactorielle des objectifs poursuivis. Certaines **matières** sont en effet **indissociables** et aborder des enjeux environnementaux sans tenir compte des aspects économiques, mais également urbanistiques, humains, ... est inconcevable, et inversement. Bien entendu, des groupes de travail définis ultérieurement en fonction des différents thèmes pourront, eux, se concentrer sur le sujet et son contexte, tout en ayant la possibilité de les replacer dans un cadre plus général. Chaque projet fera dès lors l'objet de cloisonnement-décloisonnement, étapes nécessaires pour d'une part, concentrer les compétences et d'autre part, conserver une cohérence à l'échelle globale du territoire et des objectifs poursuivis par le Parc naturel.



## POUR ENFIN PROPOSER...

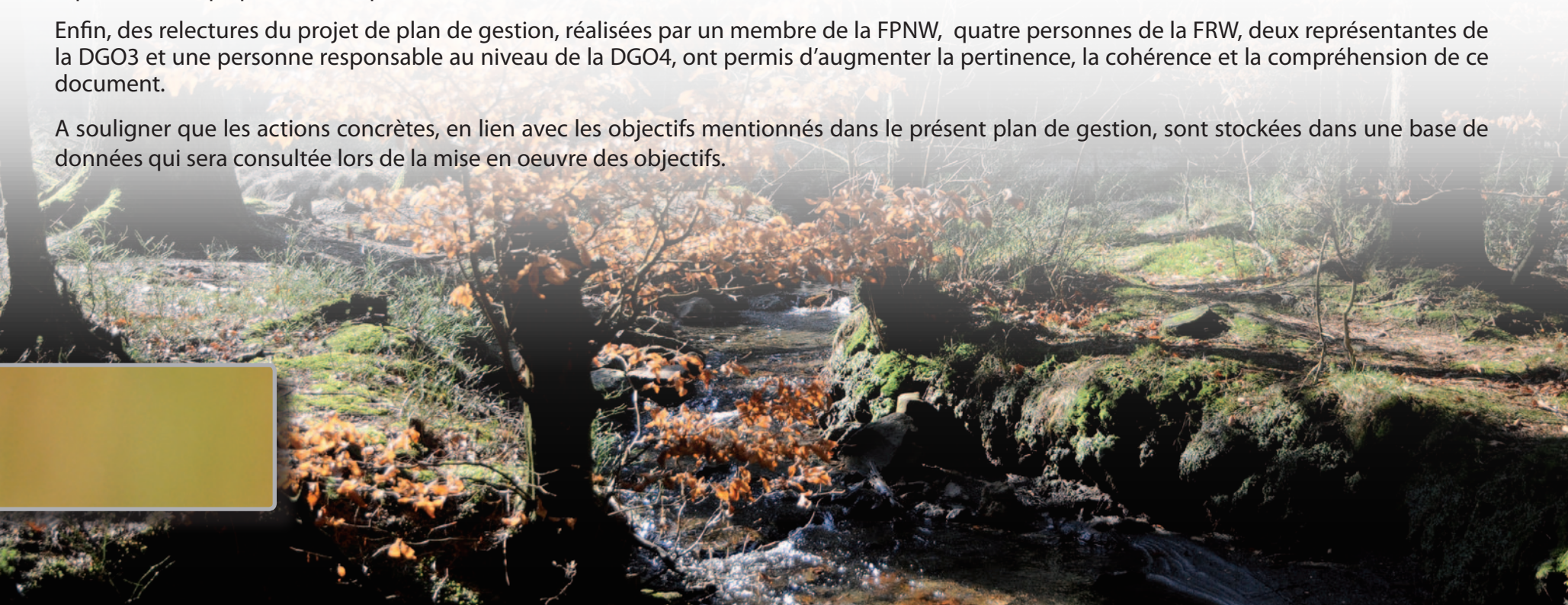
Une **analyse croisée** de ces deux documents (diagnostic du territoire et grilles AFOM) a permis d'établir le **plan de gestion** déclinant des objectifs soumis à différents critères. Ainsi, ces **objectifs** doivent :

- valoriser les **atouts** et répondre aux **faiblesses** dégagés par les grilles AFOM
- **contrer** une menace ou **exploiter** une opportunité
- être en **adéquation** avec les missions d'un Parc naturel telles que définies dans le Décret
- pouvoir être atteints par des **projets réalistes**
- rencontrer les **attentes** des habitants du Parc naturel

Le plan de gestion, c'est le résultat de 22 réunions d'un groupe de travail, converti en comité d'étude depuis, 3 séances de travail en comité restreint pour des questions plus spécifiques, 2 journées de terrain, une quinzaine d'entrevues avec des partenaires, 3 soirées avec les citoyens ayant chacune réuni une cinquantaine de personnes, la participation à quelques séances d'information relative à des projets pouvant être intégrés dans les missions de Parc naturel, de nombreux contacts avec la FPNW, avec certains Parcs naturels et avec le Service Public de Wallonie et bien sûr un travail de recherche, de compilation des données et des idées, de rédaction et de mise en page colossal, chiffré à un peu plus d'un équivalent temps-plein durant plus d'une année entière.

Enfin, des relectures du projet de plan de gestion, réalisées par un membre de la FPNW, quatre personnes de la FRW, deux représentantes de la DGO3 et une personne responsable au niveau de la DGO4, ont permis d'augmenter la pertinence, la cohérence et la compréhension de ce document.

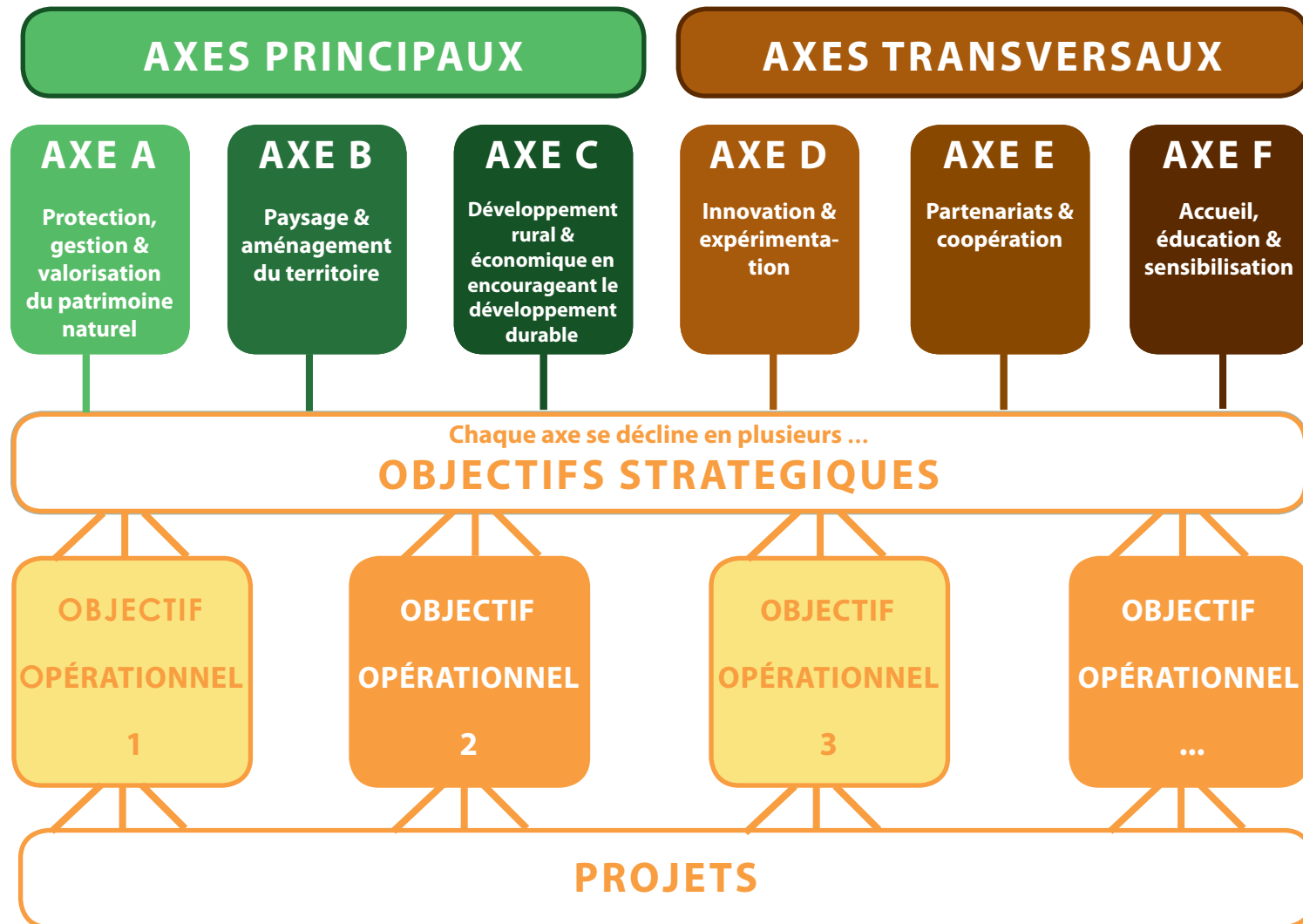
A souligner que les actions concrètes, en lien avec les objectifs mentionnés dans le présent plan de gestion, sont stockées dans une base de données qui sera consultée lors de la mise en oeuvre des objectifs.





# STRUCTURE DU PLAN DE GESTION

Le contenu du Plan de Gestion du Parc naturel des Sources se base sur le canevas proposé par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie, lequel suggère une répartition des objectifs selon les axes suivants :



## LES PROJETS...

Si ce plan de gestion propose des projets s'intégrant dans l'un ou plusieurs de ces six axes, la **vocation première** du Parc naturel des Sources reste toutefois **la restauration et la préservation du patrimoine**, naturel surtout, mais bâti également. Les projets seront orientés principalement dans cette optique, tout en envisageant le développement durable.

Bon nombre de projets concernent également le développement touristique, doux et intégré, permettant d'une part la valorisation du patrimoine du Parc naturel tout en proposant le développement économique de la région via ce secteur pourvoyeur d'emplois. L'accent est également mis sur la valorisation des savoir-faire locaux et la promotion des produits de terroir, garants également de la prospérité des activités artisanales encore présentes sur le territoire.

## ... ET LEURS SUIVIS

La réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis par le Parc naturel des Sources sera évaluée par des **indicateurs quantitatifs** d'une part, mais également par des indicateurs **qualitatifs** d'autre part. En effet, si le nombre de projets mis sur pied permet d'apprécier les moyens mis en œuvre pour atteindre un objectif, le succès des actions menées ne peut être évalué par ce biais. Un bel exemple concerne les actions de sensibilisation : si le nombre de personnes touchées par l'information est une donnée objectivable permettant de mesurer l'étendue de la démarche, le type de public visé, lequel permet de relayer l'information ou non, est un des facteurs à analyser pour évaluer la **pertinence** et l'**efficacité** d'un projet.

Le souhait d'évaluer chaque projet tant quantitativement que qualitativement explique la raison pour laquelle les indicateurs ne sont pas définis et mentionnés à ce stade. L'évaluation des actions entreprises fera toutefois partie intégrante des projets mis en place et la définition des indicateurs constituera un point important avant toute mise en œuvre des actions.



**AXES PRINCIPAUX**

**AXE A - PROTECTION, GESTION & VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL**

**AXE B - PAYSAGE & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**AXE C - DÉVELOPPEMENT RURAL & ÉCONOMIQUE EN ENCOURAGEANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**AXES  
TRANSVERSAUX**

**AXE D - INNOVATION & EXPÉRIMENTATION**

**AXE E - PARTENARIATS & COOPÉRATION**

**AXE F - ACCUEIL, ÉDUCATION & SENSIBILISATION**









# AXE A - PROTECTION, GESTION & VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Les nombreuses sources d'eau de différents types, souterraine ou de surface, la présence d'étendues forestières, de haies et arbres remarquables et de milieux ouverts sont autant de caractéristiques conférant au Parc naturel un **patrimoine naturel unique**. Ainsi, le territoire renferme une richesse biologique exceptionnelle, tant au niveau de la faune, de la flore et des biotopes tels que les landes et les milieux tourbeux par exemples.

Une **multitude de projets** et d'initiatives sont menés depuis des décennies afin de **protéger et sauvegarder ces richesses naturelles**. Parmi ceux-ci, citons entre-autres les actions des deux Contrats de rivières actifs sur le territoire, la mise sous statut de réserve naturelle ou la désignation en site Natura2000, le respect du *Modus Vivendi* et des règles relatives à la protection des eaux souterraines, les actions entreprises par le PCDN de Stoumont et par le plan MAYA, les mesures agri-environnementales, les activités du LIFE Ardenne liégeoise et bien d'autres encore.

Un des **risques** les plus redoutés reste la pollution des eaux. Par ailleurs, si beaucoup de volontés sont rassemblées autour de l'aspect conservation de la nature, les **problématiques** liées aux espèces invasives, au morcellement des habitats, aux biotopes de faible surface, isolés et/ou peu connectés entre eux, à la méconnaissance du public des statuts de protection et de la législation relative aux haies et arbres remarquables notamment, ..., restent malgré tout **encore bien d'actualité**.

La **proximité** du territoire du Parc naturel des Sources avec le **Parc naturel Hautes-Fagnes Eifel** est une **opportunité** de taille. Elle permettra indirectement d'augmenter les superficies des différentes actions entreprises et d'assurer une continuité et une cohérence à une échelle plus étendue que seul le territoire du Parc naturel des Sources.

La canalisation des visiteurs dans le **respect** de la **nature** ainsi que l'encadrement des activités humaines dans les zones sensibles sont à envisager également puisque la destruction des habitats et la perte de biodiversité au sens large proviennent en grande partie d'une **anthropisation excessive**. Cela implique, en parallèle, une gestion raisonnée de l'urbanisation qui veillera à limiter l'extension anarchique du patrimoine bâti responsable de l'aggravation du **morcellement des espaces naturels**.

Le territoire du Parc naturel est actuellement encore **préservé** du développement d'une **agriculture intensive**. La présence de landes, de fonds de vallée et de milieux prairiaux intéressants constitue une opportunité qu'il est important de préserver et de mettre en valeur. **Côté forêts**, les superficies de résineux, jusqu'ici plus rentables, sont nettement plus importantes que les surfaces couvertes par des peuplements feuillus. Dans les bois soumis, le DNF tente de maintenir l'**équilibre** instauré depuis 2008 avec l'apparition du nouveau code forestier et localement, le *Modus Vivendi* impose une proportion de résineux inférieure à 50 % : une **aubaine en faveur de la biodiversité** ! Différents projets, tels que le projet LIFE Ardenne liégeoise par exemple, œuvrent également dans ce sens.

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES (RISQUES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Richesses biologiques (biotope, faune, flore) et paysagères</li> <li>Espèces/habitats très rares (tourbières, ...)</li> <li>Habitats naturels prioritaires</li> <li>Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux</li> <li>Nombreux arbres et haies remarquables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut de protection pas toujours compris du grand public</li> <li>Peu de réserves naturelles</li> <li>Zones intéressantes sur terrains privés</li> <li>Habitats rares de faibles surfaces, morcelés, peu connectés ou dégradés</li> <li>Espaces intéressants peu valorisés</li> <li>Mesures de protection absentes pour certains sites intéressants</li> <li>Inventaire du patrimoine naturel classé existant mais non détaillé</li> <li>Présence d'espèces invasives</li> <li>Absence par endroits, d'épuration des eaux usées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones en RND, en Natura 2000 et en zones naturelles au PdS</li> <li>ZACC dont le potentiel urbanistique est incertain et dont le potentiel naturel est élevé (utilisation à des fins environnementales ?)</li> <li>Aide financière de l'UE et de la Wallonie : notamment le Projet LIFE Ardenne Liégeoise, PwDR, Plan Maya, fauchage tardif, PCDN, MAE, ...</li> <li>Augmentation du nombre de réserves grâce au projet LIFE, ...</li> <li>Existence d'une étude du réseau écologique (via PCDN de Stoumont)</li> <li>Avis de la commission de gestion des Parcs naturels pour certaines questions relatives aux haies et arbres remarquables</li> <li>Proximité avec le Parc Hautes-Fagnes Eifel (connectivité entre sites)</li> <li>Existence d'infrastructures de pédagogie à l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement climatique</li> <li>Perte de la richesse biologique ou d'éléments remarquables du territoire</li> <li>Altération des biotopes par actions anthropiques (drainage, plantation de résineux, arrachage des haies, ...)</li> <li>Extension des espèces invasives et méconnaissance de cette problématique (particuliers, pépiniéristes, ...)</li> <li>Pérennité des effets de certaines actions de protection de la nature (restriction des MAE ; durée des projets limitée dans le temps. Ex : projet LIFE, ...)</li> <li>Coût de gestion conservatoire et risques liés à une diminution des moyens financiers mis à disposition par les communes, la Wallonie, ...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sources d'eaux minérales et thermales</li> <li>300 km de cours d'eau</li> <li>Zones de rétention d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones de rétention trop peu nombreuses</li> <li>Dégâts aux cours d'eau lors de certaines exploitations forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Originalité du territoire (caractéristiques propres)</li> <li>Contrats de rivière (2)</li> <li>zones de protection pour les eaux minérales et thermales de Spa et pour les eaux minérales de Bru-Chevron</li> <li><i>Modus Vivendi</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution des eaux souterraines et des eaux de surfaces (d'origines diverses, dont les pollutions engendrées par les activités humaines)</li> <li>Risques d'inondations</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Relief, sol et climat particuliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture extensive, favorable aux habitats naturels et ancestralement bien présente, en diminution (surtout les petites exploitations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture intensive peu développée → landes et biodiversité de fonds de vallée, zones en Natura 2000, ...</li> <li>Agriculteurs bio de + en + présents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des plantations de sapins de Noël</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Etendues des milieux forestiers et multifonctionnalité de la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de résineux/feuillus trop importante dans certains biotopes</li> <li>Grande présence de propriétés privées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombreux habitats agricoles et forestiers en Natura 2000</li> <li>Importance des zones forestières inscrites au PdS</li> <li>Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enrésinement des fonds de vallée</li> <li>Augmentation des résineux avec diminution de la biodiversité</li> <li>Diminution des espaces forestiers dédiés à la nature</li> <li>Pression touristique élevée par endroits</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Patrimoines naturel et bâti bien présents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension de l'habitat</li> <li>Patrimoines parfois dégradés</li> <li>Inventaires parfois anciens et non mis à jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'inventaires de sites ayant un intérêt (scientifique, paysager, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Morcellement des zones dédiées à la nature</li> <li>Accentuation de la dégradation de ces patrimoines naturel et bâti</li> </ul>

BIODIVERSITE

EAU

FORÊT & MILIEU AGRICOLE

PATRIMOINE



# Objectif stratégique

## BIODIVERSITÉ & PATRIMOINE NATUREL

Maintien et sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine naturel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - MIEUX CONNAÎTRE POUR BIEN PROTÉGER

De nombreux inventaires existent détaillant les SGIB, les sites Natura 2000, les réserves naturelles ou encore les arbres et haies remarquables. De plus, le territoire est fréquenté par de nombreux naturalistes et fait l'objet d'inventaires spécifiques (cincle plongeur, pommiers sauvages, etc.). Mais force est de constater que ces données sont dispersées et parfois incomplètes ou obsolètes.

Cet objectif sera atteint en développant des projets de compilation de données, de soutien à la réalisation d'inventaires, voire à celui d'études scientifiques, et de mise à disposition des connaissances. Le Parc naturel pourrait notamment initier la mise en place d'un PCDN sur Spa, ce qui permettrait la réalisation d'une étude du réseau écologique qui viendrait en complément de celle réalisée par le PCDN de la commune de Stoumont.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de coopération et de sensibilisation.

### 2 - MAINTENIR LE PATRIMOINE NATUREL EXISTANT

Des projets visant à valoriser et activer des outils de soutiens financiers tels que les indemnités Natura 2000, les MAE, les PCDN ou la création de Réserves naturelles agréées permettront d'atteindre cet objectif. Il en sera de même pour des initiatives locales et privées.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de sensibilisation.

Un des atouts majeurs du territoire est la présence d'un patrimoine naturel exceptionnel avec des habitats de très haute valeur biologique. Depuis la disparition des anciennes pratiques agro-pastorales, le maintien de certains habitats ouverts nécessite parfois une gestion conservatoire coûteuse si des mesures particulières ne sont pas mises en œuvre. La Wallonie a mis en place de nombreux outils permettant la conservation de ce patrimoine mais ces opportunités sont parfois mal connues et sous-employées. Enfin, soulignons que toutes ces actions ont également un effet bénéfique sur les espèces face à la problématique du changement climatique.



### 3 - AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ

Si la diversité biologique est exceptionnelle sur l'ensemble du territoire concerné, certains habitats naturels sont de faibles surfaces ou se trouvent isolés, fragmentés. Par ailleurs, une partie relativement importante de ce patrimoine se situe sur des terrains privés et les propriétaires sont parfois mal informés du potentiel biologique de leurs parcelles. Enfin, la biodiversité concerne aussi des sites anthropisés comme les jardins, les parcs ou les bords de route. De réelles opportunités d'augmenter la capacité d'accueil des différents biotopes s'offrent au Parc naturel : le LIFE Ardenne liégeoise, la proximité du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel mais surtout, les outils mis en place par l'Union européenne et par la Wallonie : projets LIFE ou Interreg, PCDN, Plan Maya, Fauchage tardif, etc.

L'atteinte de cet objectif passera principalement par le soutien aux efforts développés par les acteurs en place et par une meilleure connaissance des espèces concernées, tant au niveau de la taille des populations que de leur répartition.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de sensibilisation et de partenariats.

### 4 - GÉRER LES ESPÈCES PROBLÉMATIQUES

Le territoire du Parc naturel n'échappe hélas pas à l'expansion des espèces invasives et se trouve aussi exposé à des espèces dont la gestion se révèle problématique. Des actions sont mises en œuvre par les deux Contrats de rivière, les communes et par le Service public de Wallonie mais, à ce jour, aucune solution «miracle» n'existe.

Cet objectif ambitieux reposera sur des projets visant à augmenter la connectivité, restaurer des milieux dégradés en mettant l'accent sur la restauration des fonds de vallées, responsabiliser les différents acteurs, soutenir les initiatives locales et développer de nouveaux axes. Par ailleurs, l'aide à la mise en place et l'extension d'outils existants (PCDN,...) seront envisagées.

Cet objectif sera renforcé par d'importants projets transversaux de sensibilisation et d'éducation mais aussi de partenariats voire d'expérimentation.



# Objectif stratégique

## EAUX DE SURFACES & RESSOURCES AQUIFÈRES

Préservation et mise en valeur des richesses aquifères

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

Depuis les mardelles qui parsèment les sommets jusqu'aux rivières des bassins de l'Amblève et dans une moindre mesure, celui de la Vesdre, en passant par les innombrables sources, torrents et ruisseaux, les eaux de surface sont omniprésentes sur ce territoire qu'elles caractérisent. La présence de vastes zones de protection des eaux minérales naturelles ainsi que l'application d'un *Modus Vivendi* ont joué un rôle important dans le maintien de l'intégrité de ce patrimoine naturel. Cependant, si la qualité d'une majorité de cours d'eau est restée intacte, des problèmes existent encore dans les secteurs en aval et les risques de pollution demeurent même si deux Contrats de rivières œuvrent sur le périmètre.

Un soutien aux actions menées par les Contrats de rivières couplé au développement de projets visant à contrer des risques identifiés permettra d'atteindre cet objectif.

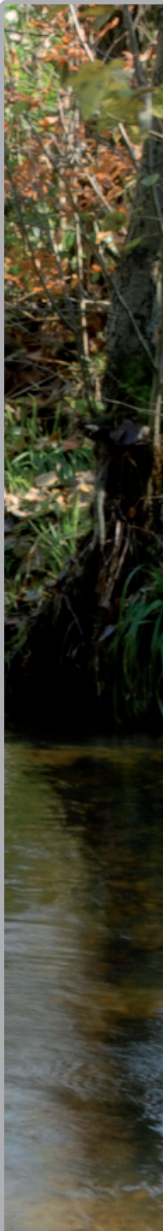
Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de sensibilisation et de partenariats.

Cet objectif vise l'étude de la possibilité d'acquérir un kit de franchissement des cours d'eau pour l'exploitation forestière en bordure de ceux-ci et envisage la pose de traverses pour les fossés et de les mettre à disposition des exploitants. Le recours au cheval de trait dans certains cas peut être favorisé par des actions d'information et de sensibilisation notamment.

Cet objectif ne pourra être mis en œuvre qu'en partenariat avec le DNF et via des projets transversaux de sensibilisation des propriétaires privés.

### 2 - PROTÉGER LES COURS D'EAU LORS D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

Il n'est pas toujours aisé de veiller à la protection des berges et à la qualité des eaux lors de travaux forestiers situés à proximité des cours d'eau. Le franchissement de ces derniers, les machines imposantes qui détériorent leur structure, les rémanents de coupe qui y sont abandonnés et la perturbation de l'équilibre aquatique génèrent une perte de biodiversité. Le DNF, via les cahiers des charges relatifs aux travaux réalisés dans les bois soumis, tente d'imposer un maximum de mesures afin de limiter les dégâts occasionnés. Il n'en va malheureusement pas de même lors de chantiers forestiers sur des parcelles privées.



### 3 - AUGMENTER LES ZONES DE RÉTENTION

Les zones de rétention permettent de limiter le risque d'inondation, de réduire l'érosion des sols en diminuant le ruissellement, de limiter l'évaporation, de favoriser l'infiltration et de contribuer à la biodiversité d'une manière générale. Apportant une sécurité supplémentaire non négligeable et relativement facile à mettre en place, ces zones de rétention, trop peu nombreuses sur le territoire, valent la peine de faire l'objet d'une attention particulière.

Cet objectif visera l'étude des potentialités de mise en place de telles zones, qu'il s'agisse de limiter l'extension des surfaces macadamisées, d'éviter le bouchage de drains (sauf lorsqu'ils assèchent des milieux humides d'intérêt biologique), d'étudier les possibilités de privilégier des revêtements de sol drainants pour les endroits de stationnement, ...

Cet objectif sera atteint par des actions transversales d'information et de sensibilisation aux systèmes d'épuration autonomes, en encourageant parallèlement le recours aux aides financières octroyées par la Wallonie et par certaines communes pour la mise aux normes en matière de gestion des eaux usées.

### 4 - LUTTER CONTRE LES PROBLÈMES DE MANQUE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

La configuration de certaines zones ou habitations ne permet pas la mise en place de systèmes d'épuration collectifs. Les eaux usées non traitées sont directement déversées dans le milieu environnant, avec le risque de pollution qu'une telle pratique engendre.



# Objectif stratégique

## RÔLE MULTIFONCTIONNEL DE LA FORÊT

Prise en compte des différents rôles de la forêt

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - AGIR EN FAVEUR DE L'ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTS RÔLES DE LA FORÊT

Tenir compte de tous ces aspects lors de l'élaboration des projets du Parc naturel sera indispensable à l'atteinte de cet objectif qui, de surcroît, s'appuiera sur des projets visant à protéger le sol, canaliser le public ou soutenir une gestion concertée.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de sensibilisation et d'éducation.

POUR Y PARVENIR

Les proportions du territoire du Parc naturel occupées par les milieux forestiers sont importantes et ceux-ci représentent un attrait indéniable. Mais si la forêt a avant tout un rôle écologique évident, c'est aussi une source de revenus indispensables à l'économie wallonne. Que ce soit en forêts soumises ou en terrains privés, la sylviculture doit tenir compte de tous les aspects liés à la forêt : habitats naturels, faune, préservation des sols, de l'eau, fréquentation touristique, activités cynégétiques, etc. L'enrésinement massif de certains secteurs du territoire et la pression touristique sont deux facteurs pouvant mener à un déséquilibre entre les différentes fonctions de la forêt.



## 2 - FÉDÉRER LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS AUTOUR DES PROJETS DU PARC NATUREL

Beaucoup de parcelles forestières appartiennent à des propriétaires privés. Chacun, s'il applique des règles de bonne gestion, peut à son niveau permettre à la biodiversité de se maintenir voire même de s'accroître. Certaines parcelles abritent des milieux de haute valeur biologique et peuvent tenir le rôle de couloirs dont l'utilité est importante dans l'optique de maillage écologique.

Cet objectif sera atteint par l'encouragement au recours à la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP) notamment.

Cet objectif sera renforcé par des actions de sensibilisation, par exemple au respect des règles inhérentes à Natura 2000 ou au label PEFC.

POUR Y PARVENIR





# Objectif stratégique

## VALORISATION DU PATRIMOINE

Mise en valeur du patrimoine naturel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - VALORISER L'EAU SOUS TOUTES SES FACETTES

L'omniprésence de l'eau sur le territoire est encore accentuée par la diversité des aspects qu'elle y présente et ce, depuis si longtemps, qu'elle appartient aussi au patrimoine historique de la région. Milieu de vie exceptionnel quand elle inonde les tourbières, c'est aussi l'eau claire des ruisseaux, celle des captages d'eau minérale naturelle, celle de l'eau de distribution pour les habitants d'une partie du territoire, celle des sources et des pouhons et bien sûr, celle du thermalisme. Ces multiples facettes participent à l'originalité du territoire mais sont peu mises en valeur sur le terrain.

L'atteinte de cet objectif s'appuiera sur des projets pouvant porter sur de la signalétique, des aménagements d'accès, voire des travaux de restauration hydrique, de réaménagement des sources et des berges, ...

Cet objectif sera renforcé par d'importants projets transversaux de sensibilisation.

POUR Y PARVENIR



## 2 - CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

Au-delà de l'eau et des habitats naturels, qu'ils soient des milieux ouverts, forestiers ou agricoles, le territoire abrite de nombreux éléments qui contribuent à la richesse des ressources naturelles du Parc. La présence d'anciennes carrières d'extraction, d'arbres et haies remarquables, d'anciennes variétés d'arbres fruitiers,... mérite d'être mise en valeur.

Cet objectif sera atteint par la mise en œuvre de projets prévoyant le développement d'outils destinés à la communication, d'une signalétique et d'une infrastructure d'accueil permettant d'informer le public sur les richesses naturelles du territoire. Il envisage notamment la création d'un pavillon « Source » relatif à l'eau, sur le site Bru-Chevron (partenariat avec la société de distribution des eaux).

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux d'éducation et de partenariats.

POUR Y PARVENIR

De projets visant à mettre à jour les inventaires de ce petit patrimoine naturel d'une part et à mieux le faire connaître d'autre part pourront permettre d'atteindre l'objectif visé.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de sensibilisation et de partenariats.

POUR Y PARVENIR

## 3 - DÉVELOPPER L'OUTIL PARC NATUREL DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Un Parc naturel est «un territoire rural d'un haut intérêt biologique et géographique» et ce patrimoine mérite d'être connu du public. Il est donc indispensable de prévoir la mise en place d'outils permettant d'avoir une vision globale du potentiel naturel offert par le territoire et de le faire connaître.





# AXE B - PAYSAGE & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le relief vallonné, la grandeur des espaces en alternance avec des milieux plus fermés, et plus globalement la beauté et la diversité des paysages confèrent au territoire du Parc naturel un **attrait paysager** incontestable et un **potentiel** indéniable de projets à y mener.

Le Parc naturel correspond incontestablement à la définition d'un **territoire rural**. Actuellement, seule une faible proportion du territoire est urbanisée (6%), dont la moitié est dédiée à l'habitat.

Les zones non artificialisées, soit 88% de la superficie, reprennent les forêts (62%) et les surfaces utilisées à des fins agricoles (24%). Le solde englobe les milieux naturels et semi-naturels non exploités.

**L'urbanisation** ne semble **pas**, à l'heure actuelle, constituer un **souci majeur**. Par ailleurs, les plans de secteur prévoient seulement 9,7% de zones urbanisables, dont 6,8% dédiés à l'habitat. Un peu plus de 88% de la superficie du territoire est reprise en zones non urbanisables, ce qui correspond à l'occupation réelle du sol.

Outre les différents outils d'aménagement du territoire prévus par la Wallonie dont le nouveau Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) sur lequel vont s'appuyer les initiatives futures en matière d'aménagement du territoire, les communes du Parc naturel mettent en place des stratégies de planification du territoire par le biais de documents tels que le schéma de structure communal (SSC), le programme communal de développement rural (PCDR), ... Ces différents outils n'existent toutefois pas sur l'ensemble du territoire du Parc naturel.

**La préservation du caractère rural** et authentique des villages est renforcée par la mise en application du règlement général sur les bâtisses en sites rural (RBSR). L'équivalent de ce règlement, applicable en milieu urbain afin de préserver une **unité architecturale**, est également appliqué dans le centre de l'ancien spadois.

Bon nombre d'initiatives en faveur de **l'utilisation rationnelle de l'énergie** sont mises en place par les communes sur l'ensemble du territoire du Parc naturel. Qu'il s'agisse de campagnes de sensibilisation, d'informations, de primes octroyées lors de la réalisation de certains travaux, de l'étude de projets plus ambitieux tels que des projets éoliens, de cogénération ou de réseau de chaleur bois, et bien d'autres encore, toutes témoignent de **la volonté des communes** d'aborder cette thématique de façon généralisée et globale, avec des interventions tant au niveau du particulier, qu'à l'échelle du territoire.

Deux autoroutes desservent le territoire du Parc naturel, l'une permet l'accès par l'ouest, l'autre par l'est. Vu la configuration du territoire et plus particulièrement la répartition des zones urbanisées, la **mobilité** est un aspect de l'aménagement assez **délicat** à envisager. Les villages, assez éloignés les uns des autres, ne permettent notamment pas aux transports en commun de se développer et de concurrencer l'usage de la voiture. Par ailleurs, les infrastructures de **mobilité douce** sont sous-développées.

## ATOUTS

## FAIBLESSES

## OPPORTUNITÉS

## MENACES (RISQUES)

<ul style="list-style-type: none"> <li>Relief vallonné</li> <li>Grandeur des espaces en alternance avec des paysages plus fermés</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel pour la création de nouveaux points de vue</li> <li>Projet LIFE – ouverture des paysages et création de plans d'eau</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Beauté et diversité des paysages</li> <li>Qualité des points de vue</li> <li>Attrait de la Fagne de Malchamps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'éléments perturbateurs ponctuels (silos agricoles inutilisés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attrait paysager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fermeture des points de vue et des milieux ouverts par reboisement</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gradient : centre de Spa – ruralité – grands espaces</li> <li>Présence d'un centre urbain (d'une qualité historique, culturelle et architecturale) à proximité de la forêt</li> <li>Caractère rural du territoire</li> <li>Caractère naturel et authentique des villages ; cœurs des villages préservés (unité architecturale) ...</li> <li>25 villages et hameaux en RGBSR</li> <li>Nombreux éléments du petit patrimoine (fontaines, bacs de lavages, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement linéaire de certains villages</li> <li>Pas de fil conducteur entre villages (phénomène lié à la distance entre ceux-ci)</li> <li>Pas de « place » du village</li> <li>Villages offrant peu de structures d'accueil, de commerces et de services</li> <li>Présence de zones d'activités économiques visuellement peu attractives aux entrées du Parc naturel</li> <li>Inventaire du patrimoine bâti classé non détaillé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ZACC dont le potentiel urbanistique est incertain mais dont la valeur d'accueil et la valeur patrimoniale sont élevées (utilisation à des fins environnementales ou d'aménagement « vert » ?)</li> <li>Présence de patrimoine classé</li> <li>Liste Collard en cours d'actualisation, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Homogénéisation par densification et fermeture du paysage par extension de l'habitat</li> <li>Problème d'accès à la propriété et diminution des candidats bâtisseurs</li> <li>Incohérence urbanistique</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Urbanisation non excessive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identité rurale en régression à certains endroits (extension linéaire, lotissements, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Places encore disponibles dans les lotissements prévus</li> <li>Avis du PN pour certaines questions en matière d'urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Urbanisation anarchique et trop importante</li> <li>Augmentation des demandes pour les habitats de type lotissements au détriment de constructions mieux intégrées dans l'environnement</li> <li>Augmentation des résidences secondaires</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre et diversité en matière de logement résidentiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coût élevé des habitations modernes et bien adaptées</li> <li>Désintérêt pour les maisons plus anciennes (moins bien adaptées, énergivores, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de financement de logements à visée sociale (logements tremplins et intergénérationnels) via le PCDR notamment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fuite des jeunes qui n'ont pas les moyens d'acquérir un logement sur le territoire</li> <li>Diminution de la cohésion sociale si augmentation des résidences secondaires</li> <li>Abandon et dégradation des bâtiments non occupés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Excepté dans le centre urbain, pas de panneaux publicitaires dénaturant le paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de cohérence dans l'affectation de certaines zones au PdS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils de planification du territoire (SDER, SSC, PCDR, PCM, ...)</li> <li>CCATM</li> <li>Règlement communal sur les enseignes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement non optimal de certaines fonctions (fonction économique par exemple)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité du territoire avec les autoroutes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépaysement direct, dès la sortie d'autoroute</li> <li>Initiatives communales en matière de mobilité (covoiturage, ...)</li> <li>Ligne de train 42 : Infrastructure déjà présente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Urbanisation excessive et donc perte du caractère rural (arrivée massive de citadins)</li> <li>Développement d'un zoning industriel</li> <li>Diminution progressive de l'offre de transport en commun</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombreux chemins et sentiers vicinaux</li> <li>Pré-RAVel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Problème de mobilité dans les villages (pas de train, peu de bus)</li> <li>Offre en transport doux très faible</li> <li>Disparition de certains chemins et sentiers vicinaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PCDR, PCM</li> <li>Projet d'extension du Pré-RAVel en cours</li> </ul>	

PAYSAGE

AMENAGEMENT

URBANISATION &  
LOGEMENT

OUTILS

MOBILITE



# Objectif stratégique

## PATRIMOINE NATUREL & PAYSAGES

Développement, étude et valorisation des espaces d'accueil pour la nature et les paysages

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - LAISSER PLUS DE PLACE À LA NATURE

La grandeur des espaces, la beauté des paysages et la diversité des milieux naturels sont des caractéristiques du territoire du Parc amenant de nombreux visiteurs en quête d'espaces verts. Il va de soi qu'une circulation anarchique, une anthropisation excessive ou un morcellement de ces milieux fragilisent l'équilibre naturel. Cet objectif est déjà poursuivi par le DNF dans les bois soumis ainsi que par divers projets tels que le projet LIFE mais l'extension des actions initiées localement à l'ensemble du territoire serait une opportunité en faveur de la nature et de sa préservation dans sa globalité.

Outre l'élaboration d'une charte paysagère et la valorisation du réseau de promenades, de nombreux projets pourront être mis en place pour atteindre cet objectif et concerneront des thématiques diverses telles que la gestion concertée de petites parcelles forestières, le dégagement de certains points de vue, l'accessibilité à certaines sources, le maintien des bâtiments en bon état et l'aspect esthétique de leurs abords ainsi que l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.

Nombreux sont les projets qui feront appel à une collaboration avec des structures déjà en place ou à la mobilisation des habitants du territoire du Parc naturel. Ils seront donc renforcés par des projets transversaux de partenariat mais aussi d'accueil, d'éducation et de sensibilisation.

POUR Y PARVENIR

POUR Y PARVENIR

Cet objectif implique la définition d'espaces pour l'accueil en harmonie avec la protection du patrimoine naturel afin de permettre le maintien de zones refuge pour la nature. L'étude de la création de zones plus naturelles (création de plans d'eau, vergers, plantations de haies, d'espèces potagères au sein des parterres communaux,...) pourrait également être l'objet de certains projets. Chez les particuliers, le Parc naturel pourrait proposer d'intégrer la nature lors de travaux de rénovation des anciens bâtiments (chauves-souris, ...).

Ces projets seront appuyés par des partenariats solides entre les différents acteurs du territoire.

### 2 - ENTREtenir ET FAIRE APPRÉCIER, PAR LE PLUS GRAND NOMBRE, LE PAYSAGE ET SES COMPOSANTES

Le Parc naturel, paysage rural composé de grandes étendues ouvertes dont la Fagne de Malchamps, de forêts, de cours d'eau, de villages et hameaux typiques reliés par des chemins de campagne, bénéficie d'une richesse patrimoniale exceptionnelle. Par ailleurs, les nombreux points de vue, la présence de haies et arbres remarquables, les nombreuses parcelles boisées privées, les chemins et sentiers vicinaux, les multiples fontaines et sources sont autant d'éléments du paysage à valoriser. Toutefois, la beauté des paysages est parfois ponctuée d'éléments visuels perturbateurs tels que des hangars délabrés, des bâtiments inoccupés laissés à l'abandon, des abords de maisons, entreprises ou bâtiments divers fortement désordonnés.

### 1 - RESTAURER ET METTRE EN AVANT LE PATRIMOINE EXISTANT

Le territoire du Parc naturel regorge d'éléments architecturaux, historiques et/ou culturels, de grande qualité. Qu'il s'agisse de bâtiments (constructions classées, casino, églises, ...), ou d'éléments du petit patrimoine (fontaines, bacs de lavage, ...), ou encore d'anciens chemins et sentiers historiques, tous méritent une attention particulière car s'ils constituent une richesse du territoire et font partie de l'identité du Parc naturel, certains se dégradent ou ne sont pas assez mis en valeur. Divers inventaires existent mais leur actualisation fait aujourd'hui défaut.

La mise en œuvre de cet objectif passera par des actions de recensement, d'entretien, de restauration et de valorisation de ce patrimoine existant.

Des projets de promotion du tourisme culturel et architectural feront partie des axes transversaux d'accueil et de sensibilisation. Par ailleurs, l'atteinte de cet objectif fera appel à la mobilisation citoyenne, dans le cadre des recensements par exemple.

POUR Y PARVENIR

Cet objectif s'attèlera à veiller à limiter l'extension anarchique de l'habitat (développement linéaire) notamment via les avis remis pour certaines questions en matière urbanistique, ce qui implique la constitution d'un groupe de travail spécifique interne au Parc naturel (en aménagement du territoire), à promouvoir l'extension des zones d'application du RGBSR, à encourager le fleurissement des villages, ...

Les axes transversaux de coopération avec les services compétents et de sensibilisation à l'urbanisation intégrée permettront de mieux atteindre cet objectif.

### 2 - VEILLER À L'INTÉGRATION DU NOUVEAU BÂTI DANS L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAR RAPPORT AU BÂTI EXISTANT

La préservation du caractère naturel et authentique des villages, renforcée par l'application du RGBSR dont la zone vient d'être étendue, est une des thématiques abordée par le Parc naturel. En effet, les cœurs des villages sont encore préservés et l'unité architecturale dont ils bénéficient constitue un atout de taille dans l'optique, au sens large, de ruralité du Parc naturel. A part dans quelques secteurs bien ciblés, le territoire ne connaît à ce jour pas d'urbanisation excessive. Par contre, la création de lotissements est une réalité, encore peu étendue à l'heure actuelle, mais dont une augmentation pourrait être préjudiciable au caractère rural du territoire. Les résidences secondaires qui fleurissent pourraient également devenir une problématique sérieuse que le Parc naturel pourrait étudier.

POUR Y PARVENIR



### 1 - DÉVELOPPER LES OUTILS EXISTANTS À TRAVERS LE PARC NATUREL

Outre les outils d'orientation et de planification proposés par la Wallonie, dont le SDER en cours de révision, des outils d'aménagement du territoire dont le champ d'action concerne les communes existant déjà sur une partie du territoire (PCDR) et d'autres sont à l'étude (SSC) afin d'optimiser la gestion de l'espace.

Cet objectif ne pourra être atteint de manière directe par le Parc naturel mais ce dernier pourra initier des projets visant à soutenir les initiatives permettant de rencontrer ces besoins spécifiques en terme d'accueil (élargissement de l'offre en matière de mobilité douce, en matière de promenades, ...vers des publics tels que les PMR, les familles, ...).

POUR Y PARVENIR

### 2 - AMÉLIORER L'ACCUEIL POUR TOUS ET EN TOUTES SAISONS

Le territoire du Parc naturel offre, à ce jour, peu d'espaces d'accueil spécifiques pour les personnes à mobilité réduite ou les familles avec de jeunes enfants. De plus, en dehors du centre urbain, les conditions hivernales provoquent souvent de véritables débordements à proximité immédiate des rares espaces réservés au parking.

Cet objectif fait référence à la mission des Parcs naturels de remise d'avis relatifs à certaines demandes urbanistiques. Dans un second temps, il implique également la création de structures d'accueil propres au Parc naturel, telles que la Maison du Parc ou des lieux-porte, afin de donner une visibilité au Parc naturel.

Cet objectif englobera les axes transversaux de collaboration avec les structures initiatrices des projets d'aménagement mais également l'accueil et la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'espace.

POUR Y PARVENIR





Cet objectif visera l'étude des possibilités d'augmenter l'offre en mobilité douce par la création de pistes cyclables, la recherche et remise en service des sentiers vicinaux... Cet objectif impliquera des projets de sensibilisation et d'éducation relevant de l'axe transversal F, ainsi qu'une collaboration avec certaines structures en place (PCDR, PCM, CCATM) dont une des missions vise également le développement de cette mobilité douce.

POUR Y PARVENIR

### 3 - DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DOUCE

Le Parc naturel est relativement bien desservi, qu'il s'agisse d'autoroutes ou de voiries régionales ou communales. La faiblesse du territoire réside dans la pauvreté des voies de mobilité douce : mis à part la présence du Pré-RAVel reliant Spa Géronstère à Stavelot, très peu d'espaces en voirie sont dédiés aux cyclistes, aux cavaliers, aux piétons, aux PMR et aux poussettes et nombreux sont les chemins et sentiers vicinaux «oubliés», ... Par ailleurs, l'offre en transports en commun ne permet pas de concurrencer l'usage de la voiture, surtout dans les villages où les distances à parcourir sont parfois importantes vu leur éloignement par rapport au centre urbain ou par rapport aux pôles d'emplois plus éloignés.





# Objectif stratégique

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en adéquation des valeurs environnementales avec les besoins économiques et sociaux

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - ENCOURAGER L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET RECOURS AUX RESSOURCES LOCALES ET RENOUVELABLES

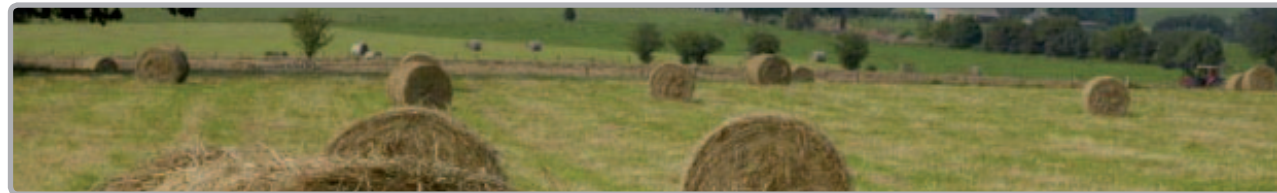
La mise en œuvre de cet objectif fera appel à des projets encourageant le développement «d'éco-quartiers», de maisons basse-énergie,... L'étude de la consommation d'énergie dans les espaces publics serait également une opportunité (éclairages publics, ...), tout comme celle de projets de réseau de chaleur par exemple. Enfin, le développement de la mobilité douce, abordé dans le point précédent, entre également dans cet objectif.

La réalisation de cet objectif en lien avec les objectifs de développement, sera renforcée par des projets transversaux de sensibilisation, d'information et de soutien lors de la mise en œuvre de projets d'aménagement du territoire visant la réduction de l'utilisation des ressources énergétiques.

POUR Y PARVENIR

**A** l'ère où les défis énergétiques sont d'une importance capitale, le Parc naturel se doit d'être le moteur d'initiatives en faveur de la réduction de la consommation d'énergie. Si les bâtiments publics sont connus pour être consommateurs d'énergie, les maisons d'habitation plus anciennes et généralement très énergivores, qui n'ont d'ailleurs plus la cote auprès des futurs acquéreurs, sont également ciblées.

L'aménagement du territoire est un poste où une réflexion doit être menée dans ce sens car de nombreuses économies peuvent être réalisées si les projets sont bien pensés. Les deux communes du Parc naturel n'ont pas attendu pour s'atteler à cette matière puisqu'elles mettent déjà en place de nombreux projets de réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments communaux. Par ailleurs, les ressources locales en bois constituent une opportunité en terme d'autonomie énergétique et des études pour la mise en place de projets valorisant ces ressources sont en cours. L'enjeu de ces actions n'est pas restreint aux seules répercussions financières, il concerne également l'impact écologique que de tels projets impliquent. C'est d'ailleurs principalement dans cette optique que des initiatives, autres que celles déjà mises en place, peuvent entrer dans les missions du Parc naturel.





## 2 - FAVORISER LES INIATIVES CITOYENNES

**D**e plus en plus de particuliers sont conscientisés à l'aspect développement durable. Les nouvelles constructions sont davantage isolées, les systèmes de chauffage mieux adaptés, ... Les bâtiments deviennent de moins en moins énergivores mais un effort reste toutefois encore à faire au sujet de cette thématique, notamment concernant les bâtiments plus anciens moins bien adaptés. Par ailleurs, peu de coopératives existent sur le territoire. En matière de fourniture d'énergie, celles-ci permettraient pourtant de réaliser des économies considérables.

Cet objectif sera réalisé en proposant une aide technique à la rénovation par des particuliers des bâtiments anciens, en favorisant le rassemblement autour d'un projet commun. En outre, encourager la mise sur pied de coopératives visant à potentialiser les ressources fait également partie de cet objectif.

L'axe transversal de sensibilisation et d'éducation aura également, pour cet objectif, une importance considérable dans la réalisation de cet objectif.

POUR Y PARVENIR







# AXE C - DÉVELOPPEMENT RURAL & ÉCONOMIQUE

## EN ENCOURAGEANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le **développement économique**, plutôt **faible** au sein du Parc naturel, est une thématique à envisager sérieusement. La population est vieillissante et l'augmentation des secondes résidences, lesquelles sont généralement occupées par des personnes plus âgées, risquent d'aboutir, sur le long terme, à une **perte du dynamisme** du territoire et à une fuite des jeunes vers des pôles d'emplois et de services plus importants.

Le **déclin du secteur agricole**, constaté sur l'ensemble de la Wallonie, est effectif également sur le territoire du Parc naturel mais il semble toutefois bénéficier d'un sursis, sur une partie du territoire en tous cas. Un certain nombre d'exploitations ont opté pour un mode de **production biologique**. La transformation de quelques matières premières sur le territoire-même permet d'offrir des **produits locaux** mais la valorisation de ceux-ci est encore bien trop insuffisante pour étendre la pratique dans une optique de rentabilité.

Le secteur économique lié à **l'eau** pourvoit, au sein du territoire du Parc naturel, bon nombre d'**emplois**. Cette ressource naturelle bénéficie dès lors, au-delà du contexte environnemental, d'une **valeur économique** qu'il est primordial de préserver.

Les forêts engendrent des rentrées financières non négligeables. La gestion de celles-ci doit dès lors être menée dans ce sens, tout en impliquant le principe de **multifonctionnalité de la forêt**. Par ailleurs, cette gérance doit être envisagée avec une optique de **développement durable**, notamment en encourageant le label PEFC, dont le cahier des charges est par ailleurs déjà appliqué par le DNF sur l'ensemble des bois soumis.

La gestion des déchets et le traitement des eaux usées sont deux thématiques envisagées par les communes du Parc naturel dans un souci de respect de l'environnement.

Enfin, le **volet touristique**, incluant l'HoReCa, est un secteur d'avenir, présentant des **opportunités** de développement **originales** et pourvoyeur d'emplois. Actuellement, l'offre en logements de tourisme et en établissements de restauration est abondante et diversifiée. La demande est toutefois supérieure à l'offre et la répartition géographique de ces structures n'est pas optimale au sein du territoire. Enfin, le **tourisme vert** et de **qualité** reste à développer sur l'ensemble du territoire, le recours aux labels étant à ce jour insuffisamment pratiqué.



	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES (RISQUES)
SOCIO-ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démographie relativement stable en nombre</li> <li>Taux d'emploi et taux d'activité légèrement supérieurs aux moyennes régionales</li> <li>Revenus moyens de la population non défavorables à l'échelle de la Wallonie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population vieillissante</li> <li>Développement économique faible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel touristique créateur d'emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de perte du dynamisme du territoire</li> <li>Désertion des travailleurs</li> <li>Villages dotoirs si peu d'activités développées au sein du territoire</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structures scolaires bien présentes au sein des villages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecoles secondaires mal réparties sur l'ensemble du territoire du PN</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Disparition des écoles villageoises au profit d'infrastructures plus importantes</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Musée de la Forêt et des Eaux, Eaudyssée de Spa, Musée de la Gleize, Musée de la ville d'Eau, Musée de la lessive, ...</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Synergie entre les différents acteurs (dynamisme)</li> </ul>	
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitations agricoles encore présentes, dont plusieurs en agriculture biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture en déclin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures agro-environnementales (MAE)</li> <li>Projet LIFE (pâturage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte du caractère rural du territoire</li> <li>Avenir et entretien du paysage ?</li> <li>Avenir incertain des MAE: quid autonomie financière de l'agriculture biologique ?</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Savoir-faire et produits artisanaux</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Transformation de certaines matières premières (lait, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte des produits locaux et des savoir-faire par manque de valorisation et/ou de rentabilité</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commerce à la ferme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficulté de développer un commerce ambulatoire vu les distances à parcourir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet de mode</li> </ul>	
EAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eau – ressource naturelle et économique exceptionnelle</li> <li>Eau – patrimoine historique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Périmètres de protection, <i>Modus vivendi</i></li> <li>Eau – Secteur pourvoyeur d'emplois</li> <li>Eau – Attrait touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution des eaux souterraines</li> </ul>
FORET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etendues des zones forestières permettant la multifonctionnalité de la forêt</li> <li>Production de bois de qualité</li> <li>Revenus communaux relatifs aux activités forestières importants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déséquilibre forêt – grande faune sauvage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion durable et multifactorielle des forêts soumises (DNF)</li> <li>Label PEFC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des zones de quiétude pour la faune</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonction récréative de la forêt bien développée</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Forêts – Attrait touristique</li> </ul>	

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES (RISQUES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des déchets relativement favorable sur le territoire</li> <li>Importantes ressources en bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Configuration de certaines zones et d'habitations qui ne permettent pas l'installation d'un réseau d'égouttage</li> <li>Présence d'anciens puits perdus ou systèmes d'épuration non conformes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de projets relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie</li> <li>PBE (Plan Bois Energie)</li> <li>Initiatives communales de mise aux normes des systèmes d'assainissement autonomes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des déchets lors d'évènements de masse</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire bénéficiant d'un attrait inhérent à sa qualité de vie, ses paysages exceptionnels ...</li> <li>Proximité avec d'autres communes touristiques</li> <li>Contexte environnemental et dynamique de la région induisant des rentrées financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Séjours touristiques généralement de courte durée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel de développement élevé</li> <li>Manifestations organisées dans le PN et les communes avoisinantes (Festivals, Carnavals, F1, ...)</li> <li>Présence d'Offices du tourisme, Syndicats d'Initiatives, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hameaux « vides » en semaine, durant la mauvaise saison</li> <li>Tourisme de masse provoquant une pression trop forte</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses infrastructures et sources d'informations permettent l'accueil des visiteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvaise répartition des infrastructures d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations disponibles en plusieurs langues</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre diversifiée en matière d'activités (activités « nature », culturelles, sportives ou récréatives), rendant le territoire du Parc naturel accueillant et dynamique (Domaine de Bérinzenne, Musées, Golf club, Casino, ...)</li> <li>Réseau de promenades bien développé</li> <li>Présence d'eau sous toutes ses formes</li> <li>Présence d'une zone exploitable en terme de communication sur le site de Bru-Chevron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de structures de pénétration en forêt et d'accueil en période de neige</li> <li>Hétérogénéité des balisages</li> <li>Vétusté de certains panneaux d'accueil</li> <li>Absence de panneaux d'information aux entrées principales (grands axes routiers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel élevé</li> <li>Complémentarité des deux communes</li> <li>Nombreuses activités liées à l'eau, dont le thermalisme</li> <li>CRIE dont une des thématiques abordées est liée à l'eau</li> <li>Possibilité d'aménager une zone d'accueil sur le site de Bru-Chevron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répercussions négatives sur l'environnement et sur la qualité de vie des habitants</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Événementiel bien développé</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Surdensité ponctuelle de visiteurs pouvant conduire à des problèmes : mobilité, sites sensibles, quiétude</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre variée en termes de logements touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non implication des résidents du week-end dans la vie du territoire</li> <li>Moyenne d'âge de la population en hausse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande en logements touristiques régulièrement supérieure à l'offre</li> <li>Ouverture prochaine d'un centre de rencontre et d'hébergement en tourisme social</li> <li>Label éco-gîte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments à vocation touristique trop nombreux par rapport aux constructions résidentielles</li> <li>Développement de grosses chaînes hôtelières qui dénaturent le paysage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre importante et diversifiée en établissements proposant de la restauration</li> <li>Secteur HoReCa (de manière globale) bien développé dans le centre urbain</li> <li>Un établissement labellisé Bistrot de Terroir®</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répartition non homogène du secteur HoReCa au sein du territoire du Parc naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de produits locaux</li> <li>Label Bistrot de Terroir®</li> </ul>	



# Objectif stratégique

## SOCIO-ÉCONOMIE

Augmentation de l'attractivité professionnelle et du dynamisme du territoire du Parc naturel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - ENCOURAGER LES JEUNES À RESTER ET À S'INSTALLER SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL

Si la démographie est stable au sein du territoire du Parc naturel, la population y est toutefois vieillissante. Le développement économique est relativement faible malgré des taux d'emploi et d'activité légèrement supérieurs aux moyennes régionales. Une perte du dynamisme est à craindre si aucun projet n'est mis en place afin d'encourager les jeunes à rester ou à en attirer d'autres. L'attrait de la région comme endroit de choix pour les secondes résidences risque également, à la longue, de créer un déséquilibre dans la population puisque l'on sait que ce sont davantage des personnes plus âgées qui les occupent.

Cet objectif sera atteint par la mise en place de projets bénéfiques aux jeunes et plus particulièrement les projets pourvoyeurs d'emplois. Entrent ainsi dans cet objectif, des initiatives visant la promotion du secteur HoReCa, la protection de la qualité des eaux souterraines, la promotion du secteur de la construction dans une optique de développement durable, ...

POUR Y PARVENIR





### 1 - SOUTENIR LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le territoire compte encore plusieurs exploitations agricoles mais, d'une manière générale, l'agriculture est en déclin avec le risque de voir, à l'avenir, le caractère rural du Parc naturel s'amenuiser et le paysage se modifier. Plusieurs exploitations sont par ailleurs en agriculture biologique et la vente directe de produits laitiers notamment, existe déjà sur le territoire. S'il semble difficile de développer un commerce ambulatoire, plusieurs pistes peuvent être étudiées pour le maintien de ces exploitations dans le respect du développement durable et ce d'autant plus que les produits locaux ont du succès actuellement (effet de mode).

L'atteinte de cet objectif passera par des projets encourageant l'entretien du paysage par les agriculteurs locaux et par le soutien au développement de l'agro-tourisme, aux projets d'agriculture bio et aux initiatives de production d'énergie verte.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de sensibilisation.

POUR Y PARVENIR

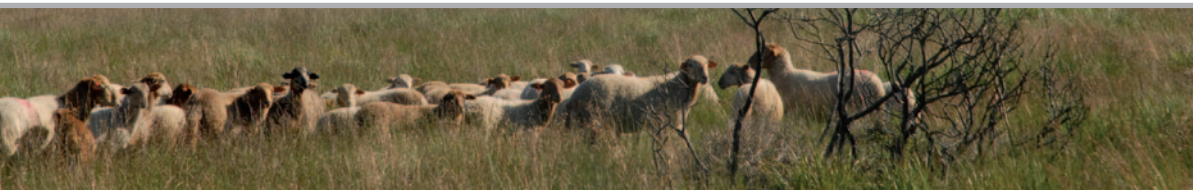
### 2 - ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE

La présence de plusieurs exploitations agricoles mais aussi les opportunités que sont le LIFE Ardenne liégeoise ou les aides de la Wallonie par les MAE et les indemnités Natura 2000, pourraient permettre le développement d'activités agricoles diverses. Le succès de l'agro-tourisme et l'attrait pour le «bio» sont deux autres aspects à prendre en compte. Une incertitude repose toutefois sur le maintien des MAE, et avec elle, la question sous-jacente de l'autonomie financière des exploitations agricoles bio qui verront une source importante de leurs revenus réduite ou supprimée. La diversification agricole est dès lors plus que d'actualité.

Cet objectif sera atteint par des projets diversifiés tels que le développement de la transformation de matières premières et la vente directe, des contacts avec l'HoReCa et d'autres structures sur le territoire du Parc naturel, la création d'un label de qualité ou le développement de labels existants ainsi que la promotion des produits du terroir.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de sensibilisation.

POUR Y PARVENIR





### 3 - SOUTENIR L'APICULTURE

L'apiculture est une activité relativement bien présente sur le territoire et qui pourrait bénéficier d'actions favorables à son développement et sa promotion.

Cet objectif sera atteint par des projets similaires à ceux développés pour les petites exploitations agricoles, c'est-à-dire par des actions visant à valoriser le miel et ses produits dérivés mais aussi par des projets permettant d'augmenter les ressources alimentaires pour les butineuses.

POUR Y PARVENIR



## 1 - VEILLER À LA QUALITÉ DES EAUX ET FORÊTS EN TANT QUE RESSOURCES ÉCONOMIQUES

Ressources économiques considérables pour le territoire du Parc naturel et pourvoyeurs d'emplois, l'eau et les forêts sont des ressources naturelles à protéger et à développer, c'est-à-dire pour lesquelles il est important d'envisager un futur harmonieux. Le *Modus Vivendi*, l'application des règles relatives à la protection des eaux souterraines ainsi que la gestion des forêts soumises menée par le DNF assurent déjà cet impératif économique. D'autres projets, même s'ils n'ont pas la vocation première de protéger ce patrimoine en tant que ressource économique, ont également des implications positives dans ce sens.

Cet objectif, déjà assuré par les mesures citées précédemment, sera renforcé par les projets de protection et de gestion du patrimoine naturel développés dans l'axe A.

POUR Y PARVENIR



# Objectif stratégique

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Satisfaction des besoins économiques et sociaux en adéquation avec les considérations environnementales

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - MONTRER L'EXEMPLE EN TERME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Parc naturel ne doit pas simplement appuyer les initiatives en faveur du développement durable mais se doit surtout d'appliquer les principes favorisant une utilisation raisonnée des ressources, particulièrement au sein des milieux sociaux défavorisés. Par ailleurs, les espaces publics englobent de vastes surfaces qui représentent un potentiel non négligeable pour le développement de projets originaux. Enfin, un système d'échange local (SEL) est déjà proposé sur le territoire mais n'est pas exploité de manière optimale.

Cet objectif sera atteint au travers de la mise en œuvre de projets d'utilisation d'énergies renouvelables au niveau des communes et du Parc naturel. Une attention particulière sera portée aux systèmes d'assainissements et des projets innovants verront jour dans l'aménagement des espaces publics, tels que l'exploitation des terrains communaux pour diverses productions ou encore des projets à visée sociale. Des actions permettant une meilleure utilisation et une extension du SEL seront également prévues.

### 2 - ENCOURAGER LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET AUX ÉCONOMIES DES RESSOURCES

Cet objectif sera atteint par des projets de sensibilisation, de mise en place de bâtiments-témoins peu énergivores et de soutien à des études originales, notamment dans le cadre du Plan Bois Energie par exemple. En outre, le recours aux «guides-énergie» pourrait être étendu, notamment en faveur du public plus défavorisé. Enfin, la mise à disposition de véhicules électriques ou la mise en place d'un système de location de vélos électriques feront également l'objet d'une étude de faisabilité.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de sensibilisation, d'éducation et d'innovation.

Dans un territoire rural tel que celui du Parc naturel, l'économie des ressources est sans doute un élément majeur dans la mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable. La construction de nouvelles résidences, la rénovation de bâtiments anciens et la promotion du label éco-gîtes sont autant d'opportunités de sensibilisation à l'économie des ressources naturelles. Un Parc naturel doit aussi se tenir au courant de toutes les avancées en cette matière et pouvoir ainsi apporter une aide efficace dans les initiatives privées ou publiques. Côté mobilité, les transports en commun sont peu développés au sein de la majeure partie du Parc naturel, lequel est par ailleurs traversé par une ligne de chemin de fer mais ne bénéficie plus d'une gare en fonction par manque de rentabilité. Enfin, une initiative favorisant le co-voiturage a été mise en place sur une partie du territoire, avec le soutien de la Province de Liège.

POUR Y PARVENIR

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de sensibilisation et d'innovation.

### 1 - METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

**S**i le territoire ne manque pas de structures d'information pour le public (Office du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Domaine de Bérinzenne), celles-ci ne sont pas réparties de manière homogène ; par ailleurs, deux Maisons du Tourisme se partagent le périmètre et, de ce fait, n'offrent pas une information globale à l'échelle du Parc naturel. Parallèlement à ceci, il y a un manque flagrant de structures de pénétration en forêt et une absence totale de panneaux d'accueil au niveau des grands axes routiers.

### 2 - AVOIR UN RÉSEAU DE PROMENADES COHÉRENT

Des projets permettant de relier ces réseaux de promenades, d'uniformiser les balisages ainsi que les informations données et de promouvoir ces circuits permettront d'atteindre cet objectif. Là aussi, ces projets seront élaborés en étroite collaboration avec les communes, les structures existantes et en accord avec le DNF.

POUR Y PARVENIR

**D**e nombreuses promenades balisées ont été créées sur le territoire du Parc naturel mais il n'existe aucune jonction entre ces circuits développés par deux Maisons du Tourisme distinctes.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs projets seront montés: aménagement d'espaces d'accueil, placement d'infrastructures, élaboration d'outils d'information, etc. Ces projets seront élaborés en étroite collaboration avec les structures d'accueil existantes et en accord avec le DNF pour tout ce qui le concerne et tiendront compte de la multifonctionnalité des espaces verts.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux d'accueil, éducation et sensibilisation, de partenariats et coopération, voire d'innovation.

POUR Y PARVENIR



### 3 - VARIER L'OFFRE DES PROMENADES

L'énorme potentiel « nature » offert par le territoire n'est finalement que peu exploité dans le sens où il n'y a guère d'offres en-dehors des circuits de promenades classiques, de quelques circuits pour les cyclistes et/ou les chevaux et de rares pistes pour la pratique du ski de fond. Ici, comme dans tout le volet « tourisme », les développements devront se faire en tenant compte des fonctions de la forêt, du maintien de la qualité de vie des habitants et de la protection des ressources et milieux naturels.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs projets seront élaborés portant sur des actions permettant d'augmenter l'offre existante, de développer des thématiques originales propres au territoire du Parc naturel, de proposer des circuits de plus longue durée, de prendre en compte les différents publics, depuis celui du troisième âge aux grands sportifs, en passant par les familles avec de jeunes enfants et les personnes à mobilité réduite.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux d'accueil, éducation et sensibilisation, de partenariats et coopération, voire d'innovation.

POUR Y PARVENIR





## 4 - VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU PARC NATUREL

L'attrait touristique majeur du Parc naturel réside dans l'eau, dans ses espaces verts et ses paysages mais le potentiel est bien plus large et il est important d'inciter les visiteurs à découvrir toutes les opportunités que le territoire présente aussi bien au niveau naturel que culturel, historique ou récréatif.

Cet objectif sera atteint au travers de la mise en œuvre de projets permettant de développer des packages touristiques.

Cet objectif sera renforcé par des projets transversaux de sensibilisation et de partenariats.

## 5 - SOUTENIR L'ÉCO-TOURISME ET LE RECOURS AUX LABELS DE QUALITÉ

Des projets visant à soutenir des initiatives privées ou à promouvoir ce nouveau genre de tourisme permettront d'atteindre cet objectif. La promotion des labels éco-gîte et Bistrot de Terroir® entre également dans ce contexte.

Si l'offre en termes de logements de vacances est variée, la demande est régulièrement supérieure à la disponibilité. Par ailleurs, les logements touristiques écologiques sont à l'heure actuelle peu proposés sur le territoire, alors qu'ils se développent un peu partout en Belgique et dans les pays voisins. Enfin, le label éco-gîte semble encore méconnu et seul un établissement est labellisé Bistrot de Terroir®. Dans l'optique de ruralité, le développement de grosses chaînes hôtelières serait par contre à éviter.



# AXES TRANSVERSAUX

Les objectifs qui découlent de ces trois derniers axes font partie intégrante des missions des Parcs naturels. Se superposant aux axes principaux, les axes transversaux permettent de renforcer les objectifs opérationnels et les projets exposés dans les pages précédentes.

## AXES TRANSVERSAUX

**AXE D**  
INNOVATION & EXPÉRIMENTATION

**AXE E**  
PARTENARIATS & COOPÉRATION

**AXE F**  
ACCUEIL, ÉDUCATION & SENSIBILISATION

# TECHNOLOGIES MODERNES

## Objectif stratégique

Utilisation des nouvelles ressources pour une communication efficace vers un large public

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - UTILISER LES OUTILS DE COMMUNICATION À LA POINTE DU PROGRÈS

La communication passe aujourd'hui inévitablement par l'utilisation de l'informatique et la mise en place d'un site Internet dédié au Parc naturel est incontournable. Mais le développement des technologies de communication ouvre de nouvelles portes et il convient d'exploiter le potentiel offert par les smartphones et autres tablettes. Si le Domaine de Bérinzenne, les Maisons du Tourisme et le circuit visiteurs Eaudyssée de Spa Monopole utilisent déjà cette technologie, de nouveaux développements sont souhaitables.

Cet objectif sera atteint entre autres par la reconduction de l'adhésion à Sitytours et Geolive, l'utilisation de QR Codes, le développement d'applications pour des circuits didactiques et la présence du Parc naturel sur les réseaux sociaux. Il conviendra de s'adapter à l'évolution extrêmement rapide de ces technologies.

Cet objectif servira dans divers projets principaux : promenades, patrimoine naturel et historique, valorisation des produits agricoles, etc.

### 2 - INTÉGRER L'EMPLOI DES TECHNIQUES MODERNES DANS DIVERSES APPLICATIONS

Cet objectif concerne des projets liés à la sécurité avec l'emploi de points GPS, à la mise à jour des données GPS ou à la récolte de données avec l'encodage et l'utilisation de clés de détermination.

Cet objectif servira dans divers projets principaux : balisage, récolte de données biologiques, lutte contre les invasives, etc.

Tablettes, GPS, ... ces outils peuvent s'avérer fort utiles dans différents secteurs et il convient d'intégrer ce potentiel dans l'élaboration des différents projets du Parc naturel. A noter cependant, que les données GPS ne sont pas à jour dans certains secteurs du périmètre.



# Objectif stratégique

## TERRITOIRE EXPÉRIMENTAL

Le Parc naturel, un territoire d'impulsion pour des projets innovants

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - SOUTENIR LES ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Le Parc naturel fait déjà l'objet de plusieurs expérimentations applicables dans le cadre de la conservation de la nature. Par la connaissance approfondie des ressources naturelles du territoire d'une part et par son rôle fédérateur d'autre part, le Parc naturel peut apporter un soutien non négligeable aux différentes structures scientifiques qui développent de nouvelles techniques.

Cet objectif sera atteint par l'élaboration de projets de soutien à des études scientifiques portant sur les espèces invasives, la qualité des eaux de surface, la sauvegarde du patrimoine naturel, etc.

POUR Y PARVENIR



## 2 - VALORISER LES ACQUIS

Les moyens mis en œuvre grâce au soutien financier de l'Union européenne et de la Wallonie, notamment par le biais des projets LIFE, ont permis de voir évoluer rapidement les techniques de restauration des milieux naturels. Ces avancées techniques méritent d'être mises en évidence. Par ailleurs, le Parc naturel a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de nouveaux projets d'envergure qui profiteront des expériences acquises.

Des actions visant à montrer l'évolution des techniques et expliquer leur mise en œuvre d'une part et à proposer de nouveaux projets d'autre part, permettront d'atteindre cet objectif.

Il renforcera l'opportunité de mettre en place des projets de protection, gestion du patrimoine naturel et fait appel à des projets transversaux de partenariats et de coopération.

POUR Y PARVENIR



# COHÉRENCE & PARTENARIAT AVEC LE PARC NATUREL HAUTES-FAGNES EIFEL

Mise en place d'une coopération entre les Parcs naturels

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

## 1 - AUGMENTER LA ZONE D'ACTION POUR PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS NON RÉALISABLES À L'ÉCHELLE D'UN DES DEUX PARCS NATURELS

La situation toute proche du Parc naturel Hautes-Fagnes Eifel avec le territoire du Parc naturel des Sources en fait un partenaire privilégié. Les opportunités de projets se verront augmenter par la potentialisation des ressources propres à chacun. Par ailleurs, les deux Parcs naturels gagneront encore en crédibilité et en visibilité.

## 2 - ÉTABLIR UNE LIAISON PHYSIQUE ENTRE LE PARC NATUREL DES SOURCES ET LE PARC NATUREL HAUTES-FAGNES EIFEL

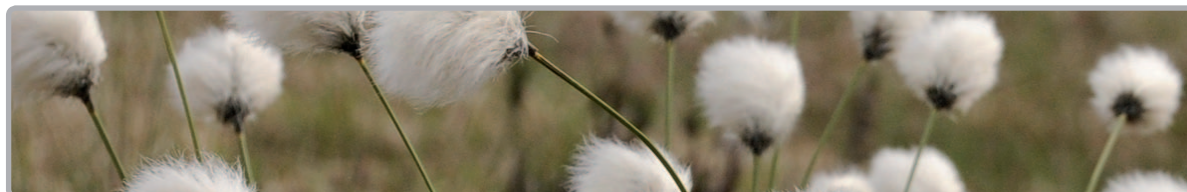
Cet objectif sera atteint par la mise en place d'itinéraires de promenades reliant les deux Parcs naturels ou encore par l'élaboration de balades en rapport avec les projets LIFE, par exemple.

Si la proximité des deux Parcs naturels est indéniable, la similarité (tout en conservant leurs spécificités) des habitats naturels qu'ils renferment, dont les milieux fagnards notamment, permet aussi un rapprochement en terme de valorisation de leur patrimoine respectif. Par ailleurs, la jonction entre les deux Parcs naturels peut se faire par la Vecquée dont l'historique est intéressant à valoriser.

La réalisation de cet objectif envisage le regroupement des deux Parcs naturels pour l'organisation de certains projets ponctuels (location de matériel, gestion et valorisation du patrimoine, mise en place d'études scientifiques, ...).

Cet objectif de partenariat et de collaboration avec le PNHFE a, à plusieurs reprises, été évoqué pour la réalisation d'objectifs opérationnels relatifs aux axes principaux, principalement à l'axe A.

POUR Y PARVENIR

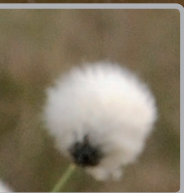


### 1 - ENCOURAGER L'IMPLICATION CITOYENNE

Le patrimoine, naturel ou bâti, nécessite une attention particulière de sauvegarde, d'entretien et de valorisation. Ces opérations, souvent coûteuses en temps et en moyens financiers et humains ne peuvent être menées sans le soutien et l'implication des forces vives du territoire.

Cet objectif pourra faire appel aux habitants du territoire du Parc naturel pour étendre le parrainage des balades, pour l'entretien des vergers, haies et arbres remarquables, ...

Ces projets transversaux renforcent les objectifs de biodiversité, notamment dans les projets relatifs à la gestion des espèces invasives. L'aménagement du territoire, et plus particulièrement les opérations de recensement, d'entretien et de valorisation des éléments du petit patrimoine, par exemple, feront également appel à cet objectif transversal.





## SYNERGIES, RESSOURCES & COHÉRENCE DES PROJETS

Coopération entre les différents acteurs du territoire

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - FAVORISER LES RENCONTRES ET LA MISE EN PLACE DE PROJETS ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA RÉGION

Cet objectif envisage, outre des partenariats avec les acteurs locaux en vue de développer des relais pour l'accueil, le regroupement et l'échange des compétences dans le cadre de la création de jardins et potagers collectifs. Il prévoit également d'encourager le regroupement autour d'exigences communes (par exemple regroupement de petits propriétaires forestiers privés) ou encore de servir de relais à certaines structures, par exemple pour favoriser la gestion concertée de la forêt. Encourager la mise en commun de certains moyens matériels (brûleurs thermiques, ...) ou encore privilégier l'appel à des structures locales pour la réalisation de travaux spécifiques ou chantiers divers (entrepreneurs locaux, imprimeries locales, ...), sont encore d'autres idées à envisager dans le cadre de cet objectif. Enfin, des projets en collaboration avec la FPNW ou la FRW sont également prévus.

Les projets inhérents à cet objectif renforcent certains projets relatifs à la biodiversité, aux eaux de surfaces, à la valorisation du patrimoine naturel, au recensement du petit patrimoine bâti, et bien d'autres encore.

**N**ombreaux sont les structures en place au sein du territoire qui réalisent des actions en faveur des différents axes de missions des Parcs naturels. Le Parc naturel se veut être un outil de transversalité des projets menés sur l'ensemble du territoire. Structure d'échange et de concertation, il permettra d'optimiser les démarches entreprises par les différents acteurs en favorisant le regroupement des énergies, des moyens financiers et humains. En outre, l'opportunité et la cohérence des projets menés s'en verront renforcées. A souligner toutefois que l'objectif n'est pas de supplanter et fusionner les structures en place car chacune d'elles a sa spécificité et sa raison d'être.

POUR Y PARVENIR



## 2 - DÉVELOPPER DES PROJETS DE GRANDE ENVERGURE

**A**u sein du Domaine de Bérinzenne, la Maison du Parc naturel des Sources est idéalement située pour porter des projets de grande ampleur. Le Domaine de Bérinzenne, siège du projet LIFE Ardenne liégeoise notamment et infrastructure accueillant un des neuf CRIE de Wallonie, bénéficie de compétences diverses et de contacts ressource permettant de monter et mener à bien des projets ambitieux à visée environnementale sans oublier les aspects économiques et sociaux.

Cet objectif nécessitera la recherche de financement et la recherche de partenariats en vue de monter des projets à plus grande échelle. Les projets Leader, LIFE, PCDR, ..., sont autant de pistes à étudier. La réalisation d'études scientifiques sur l'ensemble du Parc naturel des Sources et du Parc naturel Hautes-Fagnes Eifel serait une opportunité de taille également en termes d'élargissement des données et de réduction des coûts.

Cet objectif transversal de partenariat et de coopération est indispensable à la mise en œuvre de projets globaux d'augmentation et de préservation de la biodiversité, de projets généraux d'aménagement du territoire (consultation des services compétents lors de remise d'avis relatifs à certaines demandes urbanistiques), ...

POUR Y PARVENIR





# Objectif stratégique

## VISIBILITÉ & ACCUEIL

Sensibilisation à travers la promotion du territoire et valorisation du patrimoine

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - INTÉGRER LES NOTIONS D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION DANS LES AMÉNAGEMENTS D'ACCUEIL

Les projets du Parc naturel prévoient la mise en place de panneaux d'information, d'aires de pénétration en forêt, etc. Ce sont autant de supports susceptibles d'être utilisés pour sensibiliser le public sur le respect des règles de circulation et des zones de quiétude en forêt par exemple. Ce sont aussi des opportunités pour informer le visiteur des lieux où un accueil personnalisé pourra lui être fourni.

Signaler qu'il y a des sources historiques, des ruisseaux, des Réserves naturelles, des chapelles, des fontaines, etc. est insuffisant si le visiteur ne sait pas où les trouver. Cet objectif vise donc à guider et informer soit directement sur le terrain par le biais de panneaux (nom des cours d'eau, par exemple) ou de fléchage (indiquant la direction des points de vue par ex.) soit par le biais de cartes, documents imprimés ou dossiers informatiques. Par ailleurs, certains espaces intéressants sont peu valorisés et feront l'objet d'une attention particulière. Enfin, le savoir-faire local sera, lui aussi, mis en avant.

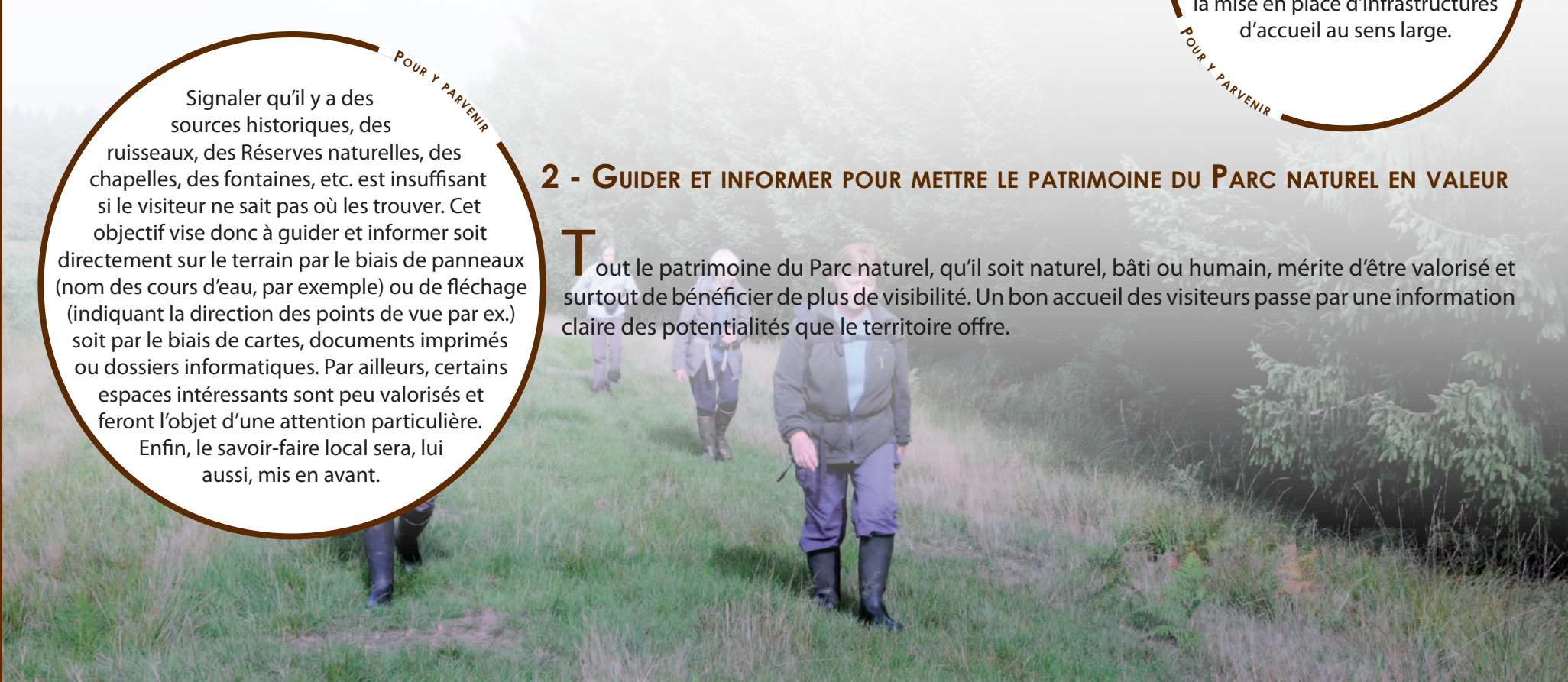
POUR Y PARVENIR

### 2 - GUIDER ET INFORMER POUR METTRE LE PATRIMOINE DU PARC NATUREL EN VALEUR

Tout le patrimoine du Parc naturel, qu'il soit naturel, bâti ou humain, mérite d'être valorisé et surtout de bénéficier de plus de visibilité. Un bon accueil des visiteurs passe par une information claire des potentialités que le territoire offre.

Cet objectif fait référence aux projets d'aménagement du territoire et de développement rural tels que le développement et la promotion de l'outil Parc naturel et la mise en place d'infrastructures d'accueil au sens large.

POUR Y PARVENIR



### 1 - FAIRE CONNAÎTRE LES ACTIONS RÉALISÉES PAR LA WALLONIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Mise en œuvre de Natura 2000, création de Réserves naturelles, application du Code forestier, travaux de restauration des projets LIFE : autant d'actions favorables à la biodiversité mais en général méconnues du grand public. Si le Domaine de Bérinzenne crée déjà des outils de sensibilisation sur ces thématiques, il reste de nombreuses possibilités de développer la communication sur ce sujet et notamment mieux expliquer les différents statuts de protection.

Cet objectif envisage des projets de sensibilisation auprès des acteurs privés sur les arbres et haies remarquables, sur l'époque de la taille des haies, sur le label PEFC, sur le maintien de zones refuge dans les parcelles privées, etc. D'autre part, des projets seront élaborés pour encourager l'extension du développement de zones « zéro pesticide », pour fournir des informations sur les alternatives aux biocides de jardin et sur les peintures toxiques, pour proposer, après étude de faisabilité, la mise en location de matériel de désherbage mécanique ou thermique, ou encore pour sensibiliser les particuliers mais aussi les pépiniéristes à la problématique des invasives et à l'utilisation des essences indigènes, tant chez les privés que dans le domaine public.

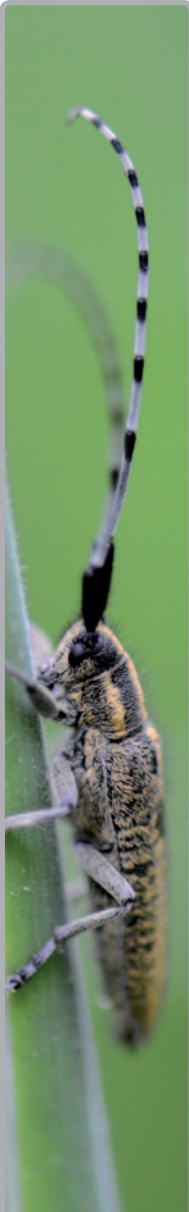
POUR Y PARVENIR

### 2 - PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT PARTOUT, PAR TOUS, POUR TOUS

La nature ce n'est pas seulement les rivières, les forêts ou les fagnes, c'est aussi les parcs, les jardins, les haies, ... et chacun peut œuvrer à améliorer le réseau écologique. Par ailleurs, de nombreuses études tendent à démontrer que les pollutions engendrées par l'emploi de pesticides étaient davantage liées à leur utilisation par les particuliers que dans le secteur de l'agriculture, domaine dans lequel les normes et les contrôles sont très stricts. En outre, la gestion différenciée (zéro pesticide) imposée dès 2014 au domaine public servira d'exemple. Enfin, la problématique des espèces végétales invasives est encore trop souvent méconnue des pépiniéristes et des privés. Une réelle opportunité d'action existe dès lors sur cette thématique.

Cet objectif visera des projets de sensibilisation par le biais de visites de terrain et un soutien aux projets développés par les acteurs du territoire que ce soit les Contrats de rivière, le Domaine de Bérinzenne ou le Fagotin. Il visera aussi à expliquer la différence entre Parc naturel, Réserve naturelle et site Natura 2000.

POUR Y PARVENIR





### 3 - VALORISER LE TRAVAIL DES ACTEURS DU PAYSAGE

L'agriculture et la sylviculture dessinent le paysage du territoire du Parc naturel et méritent d'être valorisées notamment dans les actions permettant la gestion des milieux naturels de haute valeur biologique.

*POUR Y PARVENIR*

L'atteinte de cet objectif passe par l'élaboration d'outils de communication sur le pâturage extensif des landes, le maintien d'îlots de vieillissement, d'arbres à cavités, etc.

En outre, la collaboration avec les agriculteurs et les sylviculteurs locaux envisagée dans le cadre de la gestion des espaces naturels, des haies, des alignements d'arbres, fera, elle aussi, l'objet d'une sensibilisation et d'une communication vers le grand public.

## 1 - FAIRE CONNAÎTRE LE POTENTIEL NATUREL AU-DELÀ DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL

L'attrait touristique du territoire du Parc naturel est indéniable. Cependant, force est de constater que le potentiel touristique orienté «nature» est à ce jour insuffisamment exploité et nécessite dès lors des projets de promotion du patrimoine naturel au-delà de l'échelle régionale.

Cet objectif sera atteint par divers projets tels que l'organisation de l'écoute canalisée du brame du cerf, la mise en place de balades en lien avec les projets LIFE, la création d'outils d'information relatifs à la thématique des castors ou autres espèces problématiques ou encore la surveillance et l'encadrement des activités de geocaching.

L'image du Parc naturel constituera également un argument de poids pour limiter la circulation des engins à moteur dans le cadre des itinéraires temporaires balisés soumis à autorisation des communes et du DNF.

Cet objectif fait référence à la poursuite de l'adhésion à des sites Internet développant des applications interactives pour les randonnées (ex : Sitytour). En outre, la rédaction d'outils de communication en plusieurs langues permettra également une diffusion de l'information au-delà des frontières.

## 2 - EQUILIBRER L'ACCUEIL DU PUBLIC AVEC L'ENVIRONNEMENT

Si le développement touristique est envisagé, l'objectif, en dehors des sites déjà actuellement surfréquentés, n'est évidemment pas de proposer un tourisme de masse mais plutôt un tourisme doux et intégré dans l'environnement. Pour parvenir, la sensibilisation des visiteurs au patrimoine naturel et à sa préservation est une des conditions.



# Objectif stratégique, ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

Intégration de l'éducation, notamment à l'écologie, dans un maximum d'actions initiées par le Parc naturel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

## 1 - CIBLER LES JEUNES

Même si la population du territoire est vieillissante, il n'en reste pas moins que le territoire du Parc naturel draine bon nombre de jeunes. En effet, outre les habitants en âge scolaire, nombreux sont les camps de jeunes organisés dans la région et le potentiel éducationnel qui en découle est à optimiser en partenariat étroit avec les structures existantes (CRIE et Fagotin).

Cet objectif prévoit le soutien et le renforcement à l'initiative de « Monsieur Camp » et la conscientisation des mouvements de jeunesse (scouts, guides, jeunesse de village, ...) sur le respect de la nature et du territoire.

POUR Y PARVENIR

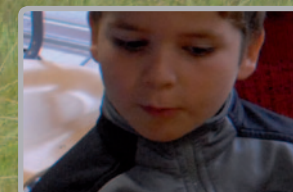
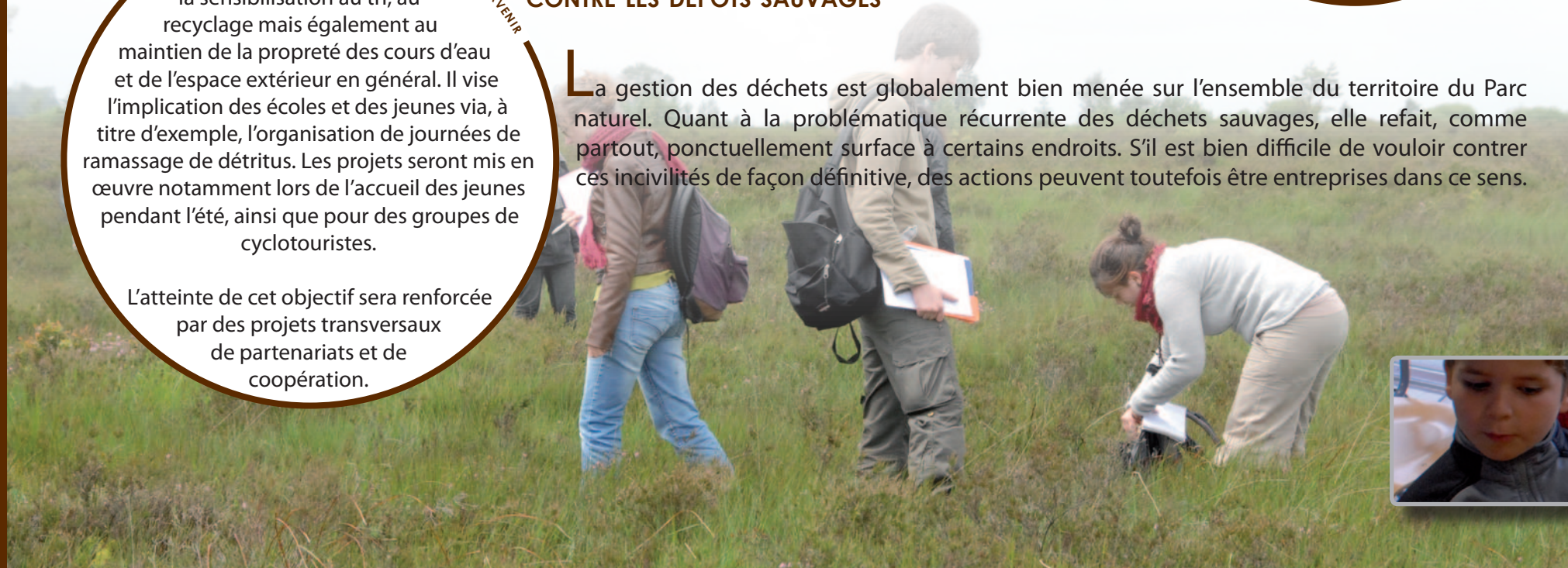
Cet objectif envisage la sensibilisation au tri, au recyclage mais également au maintien de la propreté des cours d'eau et de l'espace extérieur en général. Il vise l'implication des écoles et des jeunes via, à titre d'exemple, l'organisation de journées de ramassage de débris. Les projets seront mis en œuvre notamment lors de l'accueil des jeunes pendant l'été, ainsi que pour des groupes de cyclotouristes.

L'atteinte de cet objectif sera renforcée par des projets transversaux de partenariats et de coopération.

## 2 - SENSIBILISER À LA GESTION DES DÉCHETS ET LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

POUR Y PARVENIR

La gestion des déchets est globalement bien menée sur l'ensemble du territoire du Parc naturel. Quant à la problématique récurrente des déchets sauvages, elle refait, comme partout, ponctuellement surface à certains endroits. S'il est bien difficile de vouloir contraindre ces incivilités de façon définitive, des actions peuvent toutefois être entreprises dans ce sens.



### 3 - SENSIBILISER À LA GESTION DES RESSOURCES

Comme mentionné au niveau de l'objectif stratégique «Développement durable» (p.46), la gestion des ressources est un point clé du développement durable. Par ressources, on entend bien entendu les ressources énergétiques telles l'électricité et le mazout de chauffage mais également l'eau et le carburant de roulage. Si le recours aux alternatives en faveur des économies des ressources (installations solaires et photovoltaïques, utilisation de la biomasse à des fins combustibles, ...) est globalement encouragé via différents projets communaux et intra-communaux, les questions liées à la mobilité au sein du territoire du Parc naturel restent une thématique délicate que les deux entités tentent d'aborder de façon multifactorielle. La sécurité et le développement de la mobilité douce ne sont effectivement pas les seuls aspects à prendre en compte car il s'agit également de favoriser l'accès aux pôles d'emplois et de services.

Cet objectif prévoit la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, au placement de citernes à eaux de pluie, au développement d'éco-quartiers, ... ainsi que la promotion de la mobilité douce, du covoiturage, ...

POUR Y PARVENIR

### 4 - INTERPRETER L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Les paysages ne sont pas figés. Soumis d'une part à l'évolution naturelle, bon nombre sont également remaniés suite aux interventions humaines.

### 5 - ALLIER ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

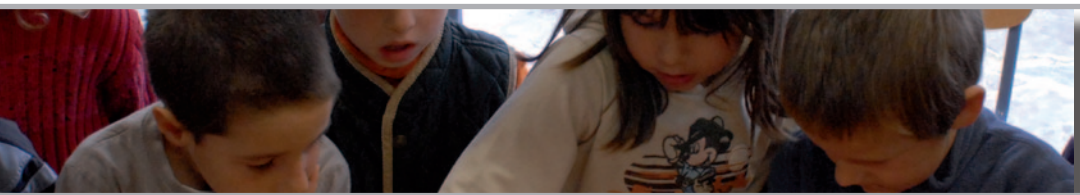
Environnement et santé sont deux thématiques qui vont de pair et dans une optique de développement durable, de gestion des ressources et de retour à la nature, il semble intéressant de les aborder dans le cadre du Parc naturel.

Cet objectif envisage par exemple la sensibilisation aux plantes médicinales et au développement de jardins médicinaux.

POUR Y PARVENIR

Cet objectif prévoit la promotion et éventuellement une aide à la finalisation de projets tels que le suivi paysages au fil des 4 saisons (suivi photographique), la poursuite du projet cartes anciennes/ photos actuelles, initiés par différents acteurs du territoire ainsi que la création d'outils pédagogiques.

POUR Y PARVENIR





# Objectif stratégique

## L'EAU SOUS TOUTES SES FACETTES

Education relative à l'eau

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - ENVISAGER L'ÉLÉMENT « EAU »

L'eau est incontestablement l'élément phare du Parc naturel. Une sensibilisation et une éducation relative à cet or bleu sont primordiales et peuvent s'envisager sous différentes facettes. De nombreuses actions sont par ailleurs déjà entreprises via le CRIE.

Cet objectif prévoit la pose d'une signalétique didactique sur le parcours de l'eau « de la source à la bouteille », l'étude de la création d'un centre d'interprétation de l'eau, la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau et à l'installation de citernes à eau de pluie, la création d'outils d'information relatifs aux systèmes d'épuration des eaux et à leur entretien, ...

### 2 - SENSIBILISER À LA PROTECTION DES RESSOURCES D'EAUX SOUTERRAINES

Cet objectif pourra être atteint par des projets de sensibilisation tels que l'installation de panneaux didactiques, le développement de circuits scolaires sur le thème de la qualité de l'eau, l'organisation d'ateliers découverte sur la richesse en eaux de surface ou souterraines, ...

Cet objectif envisage la collaboration et le partenariat avec les structures existantes qui œuvrent déjà dans ce sens.

L'eau est une ressource naturelle dont l'abondance et la qualité concourent à l'originalité du territoire du Parc naturel. En outre, l'eau est aussi une ressource économique précieuse, notamment pour bon nombre d'habitants et de familles du territoire. La protection de celle-ci est dès lors essentielle à ces deux niveaux.

## INTÉGRATION DU PARC NATUREL EN TANT QU'OUTIL DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS



Promotion et valorisation des actions initiées par le Parc naturel

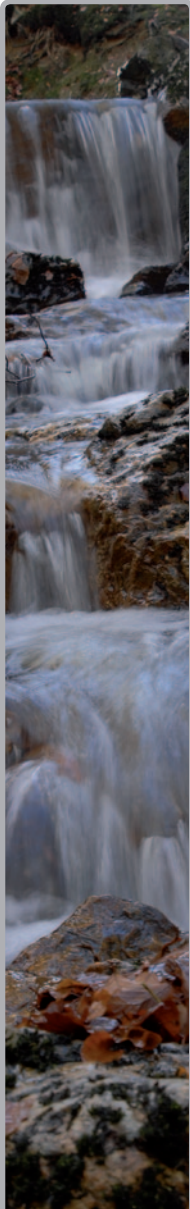
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

### 1 - FAIRE CONNAÎTRE LES MISSIONS DU PARC NATUREL

Il va de soi que les projets initiés par le Parc naturel des Sources ou mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat, devront faire l'objet d'une promotion. D'une part, il s'agira de rassembler les forces vives et d'autre part, l'objectif est d'appuyer et de relayer le bien-fondé que constitue l'outil Parc naturel, tant au niveau de la biodiversité, qu'au niveau de l'aménagement du territoire ou du développement rural et économique. De la légitimité reconnue par tous des actions entreprises par le Parc naturel, dépendra la viabilité à long terme de cet outil au potentiel important.

Cet objectif nécessitera, outre l'aménagement de la Maison du Parc naturel, la rédaction d'un périodique du Parc naturel, l'organisation de journées du Parc ou encore la mise en place d'outils de communication notamment (site internet, articles dans la presse, ...).

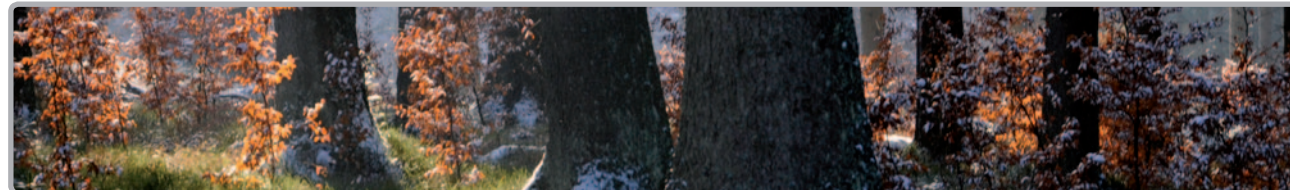
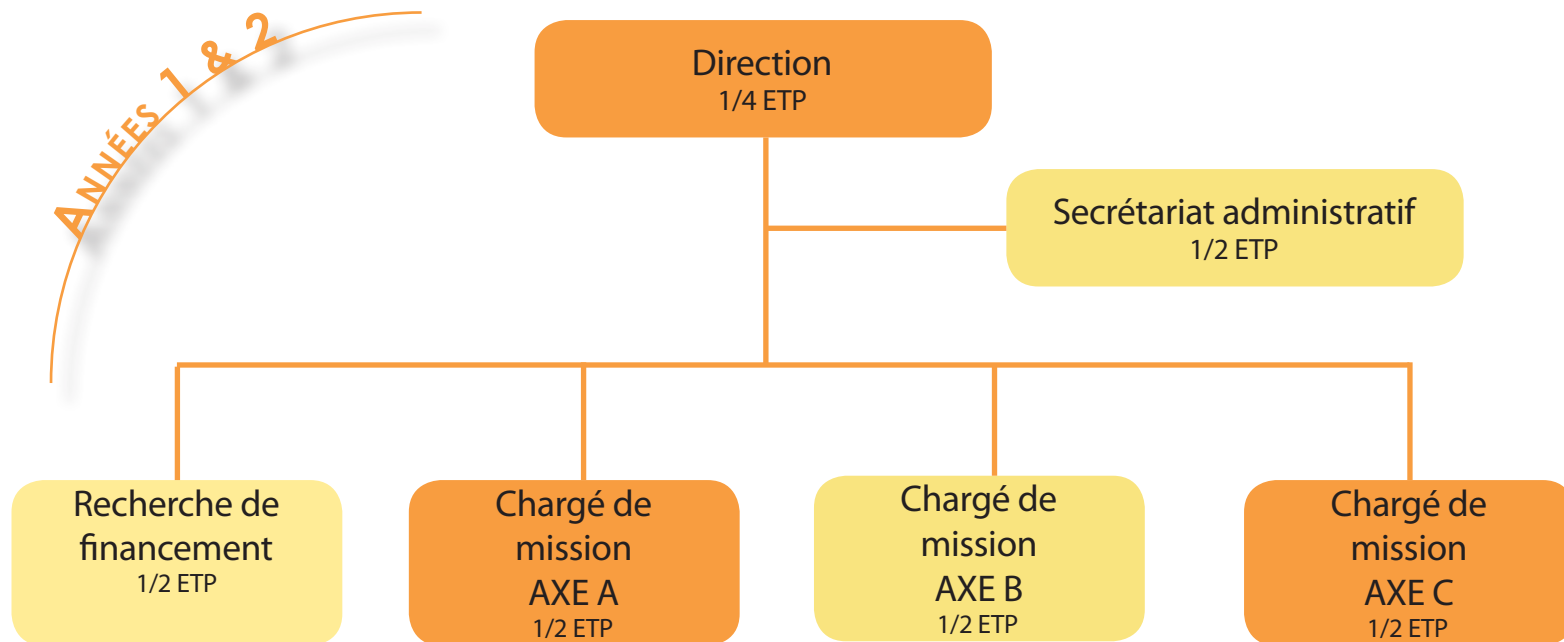
POUR Y PARVENIR





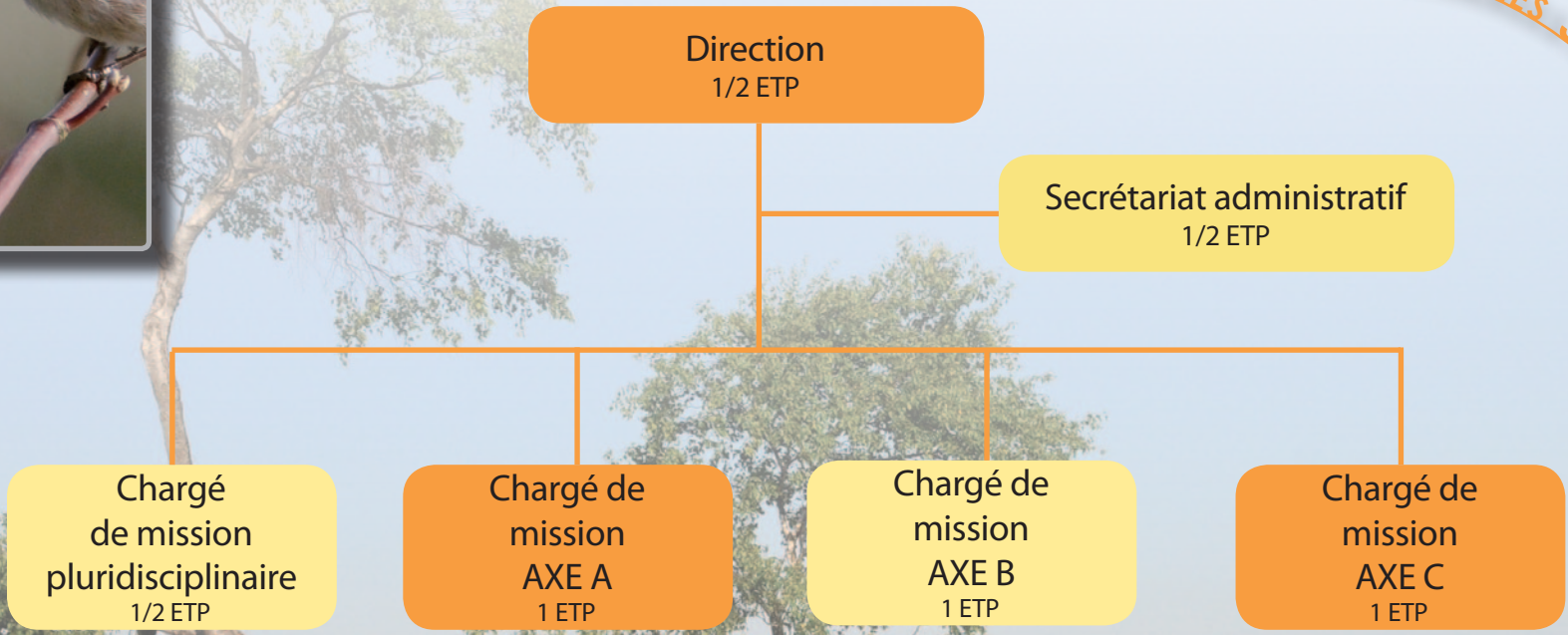
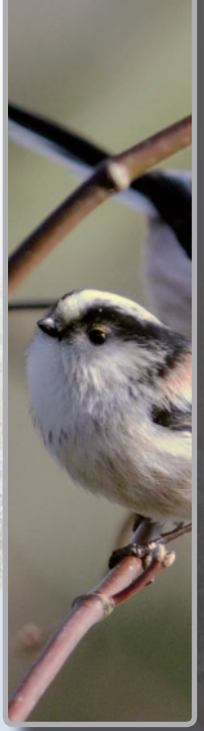
# ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Une fois reconnu, le Parc naturel des Sources envisage la répartition de l'équipe selon les deux schémas suivants. Soulignons que les diagrammes ne représentent pas des personnes *sensus stricto* mais la répartition du temps nécessaire pour remplir les différentes missions.



ETP = Equivalent temps plein

ANNÉES 3 & SUIVANTES





# FINANCEMENT

Les subventions octroyées par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 25 novembre 2010, modifié selon l'AGW du 23 décembre 2010 et du 15 décembre 2011, se ventilent comme suit :

## SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT ET RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS MOBILIERS

Grâce à l'AGW fixant les modalités d'octroi des subventions aux commissions de gestion des parcs naturels, les subventions permettront de financer, dès la reconnaissance du Parc naturel obtenue, une équipe qui pourra mener à bien les premières missions du Parc naturel.

Prenant en charge, sous réserve de budgets disponibles, 80% des coûts et plafonnée à 117.277,42 euros, cette subvention ne permettra pas, à elle-seule, de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement du futur Parc naturel. Il importera dès lors de mettre la priorité sur la recherche d'autres sources de financement (formules d'aide à l'emploi, Province, Région, UE mais aussi des privés). Cela constituera, dans un premier temps, une des missions importantes de l'équipe technique car de son succès notamment dépendent les possibilités de développer et d'atteindre tous les objectifs du plan de gestion.

## SUBVENTION RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Sous forme d'une subvention unique permettant à la commission de gestion de mettre en place la maison du Parc naturel, cette subvention, sous réserve de crédits budgétaires suffisants, couvre 60% du coût global des investissements immobiliers et ne peut excéder 150.000 euros.

Cette subvention ne sera pas sollicitée car la Maison du Parc naturel prendra place dans les bâtiments du Domaine de Béringhen. Seuls des investissements mobiliers seront donc nécessaires, dans un premier temps en tous cas.

## SUBVENTION ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS DE GESTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL AINSI QUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS)

Un montant annuel fixe de 15.000 euros est octroyé pour couvrir, en tout ou en partie, les frais de fonctionnement et d'investissements pour la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité.

Une partie variable couvre, en tout ou en partie, les frais de fonctionnement et d'investissements des projets de gestion et de valorisation du patrimoine naturel et de développement rural. Conformément au calcul exposé dans le décret, ce montant serait estimé à 29.500 euros par année.

## SUBVENTION ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, EN CE COMPRIS LE PAYSAGE (FRAIS DE FONCTIONNEMENT)

Conformément au décret octroyant une subvention supplémentaire portant sur les missions d'aménagement du territoire (AT), un montant de 14.500 euros par an pourrait être octroyé au Parc naturel des Sources, toujours sous réserve de crédits budgétaires disponibles. Cette subvention permet de financer la coordination de projets d'AT qui tiennent compte des principes de développement durable ainsi que la remise d'avis pour certaines questions urbanistiques que la commission de gestion est chargée de rendre.

Le budget de fonctionnement du Parc naturel des Sources se différencie en deux stades :

## PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉES

Frais de personnel

140.000

Frais de fonctionnement

(loyer et charges, équipement de bureau, téléphonie, frais de déplacement, ...)

40.000

Frais de communication

(sensibilisation, organisation d'évènements,...)

10.000

**TOTAL**

**190.000 €**

## TROISIÈME ANNÉE ET SUIVANTES

Frais de personnel

290.000

Frais de fonctionnement

(loyer et charges, équipement de bureau, téléphonie, frais de déplacement, ...)

80.000

Frais de communication

(sensibilisation, organisation d'évènements,...)

30.000

**TOTAL**

**400.000 €**



# CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIR POUR LES COMMUNES INTÉRESS

*L'amélioration du cadre de vie et les avantages environnementaux, tant sur les habitats, que sur la faune, la flore ou encore sur la qualité des eaux, sont sans conteste les bénéfices majeurs de la création d'un Parc naturel.*

**A**côté de l'intérêt environnemental direct qu'une nature préservée et qu'une biodiversité enrichie permettent de garantir, ces dernières contribuent, avec l'ensemble du patrimoine bâti, dont les églises, les vieux chemins, ... à la beauté des paysages, à la qualité des points de vue et à un environnement dépaysant où les espaces dédiés à la nature et à l'histoire du territoire offrent une atmosphère paisible incitant à la découverte.

Conjointement, le maintien du rôle multifonctionnel de la forêt ou encore les missions visant à accroître la propreté au sein du territoire auront des répercussions positives, au niveau de la conservation de la nature bien entendu, mais également au niveau économique et humain.

Au-delà des avantages environnementaux, les retombées économiques positives liées à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels sont donc indéniables.

Ainsi, la protection des ressources en eau permet aussi d'assurer le maintien des nombreux emplois liés à l'exploitation de cet or bleu.

De même, la mise en valeur du territoire et le développement du secteur touristique, lequel sera intégré dans des valeurs qualitatives et de respect de l'environnement, permettront la création de nouvelles perspectives professionnelles, via un renforcement de l'offre en matière d'infrastructures dédiées au logement, à la restauration, à l'accueil ou aux activités.

Le Parc naturel, lui-même, sera pourvoyeur d'emplois, qu'il s'agisse du personnel engagé au sein du Parc naturel mais aussi de la main d'œuvre requise pour la mise en place des chantiers divers relatifs aux différentes missions du Parc.

Dans le même ordre d'idée, le soutien à l'agriculture, aux petites activités économiques, à l'artisanat ainsi que la valorisation des savoirs et savoir-faire locaux permettra également de maintenir voire développer des activités économiques fournissant des services de proximité et des produits de qualité.

L'aménagement du territoire ne sera pas en reste. Une ruralité préservée, une unité urbanistique et architecturale protégée et des défis en termes d'économie d'énergie et de mobilité douce entrepris dans une optique de développement durable, auront un impact positif certain. En outre, si le Parc naturel se veut être un lieu de développement durable, il pourra aider les communes à donner une impulsion en la matière, tant pour les particuliers que pour les infrastructures du domaine public. Enfin, le Parc naturel prend tout son sens dans les notions de bassins de vie et de transcommunalité prônées par le gouvernement wallon.

# CONSEQUENCES DE LA CRÉATION DU PARC NATUREL RURALES ET POUR LEURS HABITANTS

---

Côté social et humain, la création du Parc naturel bénéficiera à tous, sans distinction d'âge, de profession ou de statut social.

Si les personnes plus âgées ou à mobilité réduite ne seront pas oubliées, une attention particulière sera consacrée aux jeunes. Les impliquer, les responsabiliser à leur environnement et à la qualité de leur lieu de vie et les sensibiliser aux différentes opportunités à développer sur le territoire du Parc naturel en terme de travail, constituent la clé pour dynamiser le territoire et inciter la population active à rester dans la région.

Les projets en faveur d'une implication citoyenne engendreront inéluctablement un renforcement des liens et répondront à l'attente bien particulière des Ardennais de s'approprier leur territoire et d'être acteurs du développement de leur espace de vie. Cela correspond d'ailleurs bien à une optique de ruralité où les gens se connaissent encore, s'entraident et veillent mutuellement les uns sur les autres.

En outre, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel tel que les landes par exemples, et architectural tel que les bâtiments historiques ou éléments du petit patrimoine, contribueront à entretenir la mémoire de nos aînés et de leurs pratiques, si chère aux générations plus anciennes.

Enfin, grâce aux différentes actions entreprises, le Parc naturel disposera de connaissances approfondies du territoire et des informations et/ou conseils sur des thématiques diverses pourront être prodigués aux personnes qui le souhaitent.

Les communes et leurs habitants pourront par ailleurs profiter d'une structure transversale dont l'esprit fédérateur permettra à tous les acteurs du territoire de rassembler leurs efforts, de potentialiser leurs ressources et de disposer d'une visibilité à plus grande échelle. La cohérence des projets initiés au sein du territoire du Parc naturel en sera aussi renforcée.

Conjointement, la création d'un Parc naturel permettra aux communes de pouvoir bénéficier de projets de grandes envergures, qu'il serait utopique de vouloir envisager sur un territoire trop restreint.

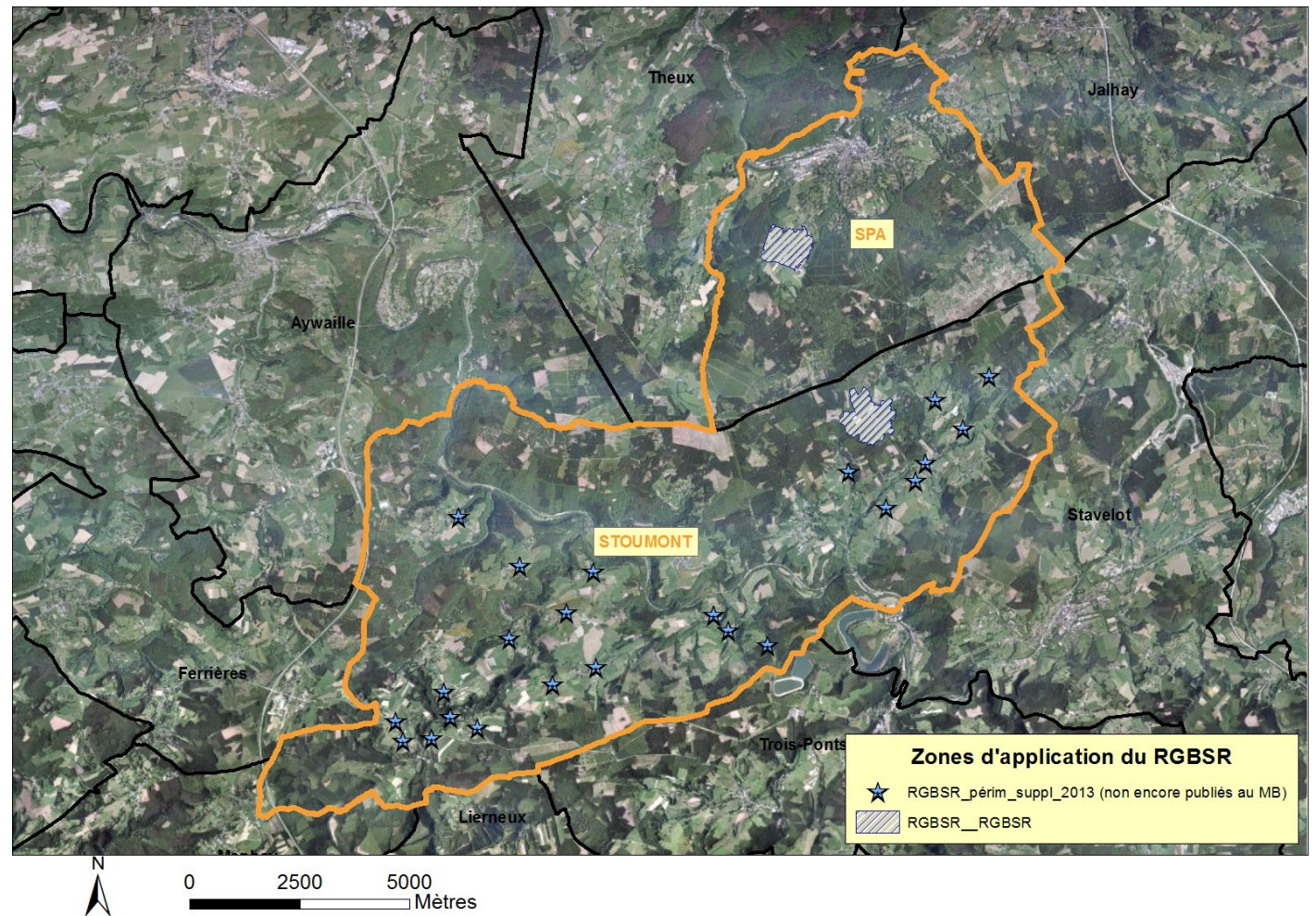
En quelques mots, le Parc naturel des Sources est nécessaire au développement d'un territoire accueillant, où il fait bon vivre, qui offre des opportunités d'emplois et de développement social et économique mais où la nature a également toute sa place...



# ZONES D'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES BÂTISSSES EN SITE RURAL

Depuis 2014, 23 villages et hameaux supplémentaires sont soumis à l'application du RGBSR qui concernait, jusque-là, seuls le village de Creppe et le hameau de Cour.

Ainsi, l'entièreté ou une partie des villages et hameaux de Andrimont, Borgoumont, Chevrouheid, Heilrimont, Neufmoulin (Moulin-du-Ruy), Roanne, Ruy, Beauloup, Bierleux, Chauveheid, Cheneux, Chession, Chevron, Froidville, Habiémont, Les Forges, Lorcé, Meuville, Monceau, Neucy, Oufny, Rahier et Xhierfomont ont rejoint les périmètres soumis à ce règlement.







← Salle Loisirs et Jeunesse  
Ancien Château de Rahier →



# CONCLUSIONS

La création d'un Parc naturel sur les communes de Spa et de Stoumont est une démarche pertinente à plusieurs égards.

Un patrimoine naturel, riche et original ; un patrimoine bâti de grande valeur, abondant et diversifié ; une ruralité encore bien présente ; une urbanisation non excessive ; des opportunités de développement à exploiter ; des savoirs et savoir-faire locaux à valoriser ; des acteurs de terrains motivés autour de thématiques complémentaires ; tous sont autant d'indicateurs du bien-fondé de la mise en place de l'outil Parc naturel.

En outre, l'aide et le soutien de la Wallonie pour la création et le fonctionnement d'un tel outil de développement est une opportunité. Outre les moyens financiers mis à disposition, la Wallonie permet, via la reconnaissance officielle accordée aux Parcs naturels, d'appuyer la cohérence de tels projets et donne une première impulsion aux acteurs soucieux de l'environnement et de la qualité de vie sur le territoire concerné. Grâce à la Wallonie, de nombreux projets en faveur de la biodiversité et du développement des territoires ruraux pourront être mis en œuvre.

Enfin, si les consultations, tant celles des partenaires que celles du public, ont été organisées dans le but d'une part de limiter toute crainte inhérente à la mise en place que tout nouveau projet suscite, et d'autre part d'impliquer les acteurs locaux et les habitants autour d'une réflexion et d'objectifs communs, elles ont conjointement permis de confirmer le caractère opportun de la démarche visant la création du Parc naturel des Sources, d'apprécier la confiance accordée à ce projet en termes de bénéfices au niveau de la biodiversité ou de la qualité de vie des habitants et dès lors de percevoir l'approbation générale face à ce projet ambitieux.

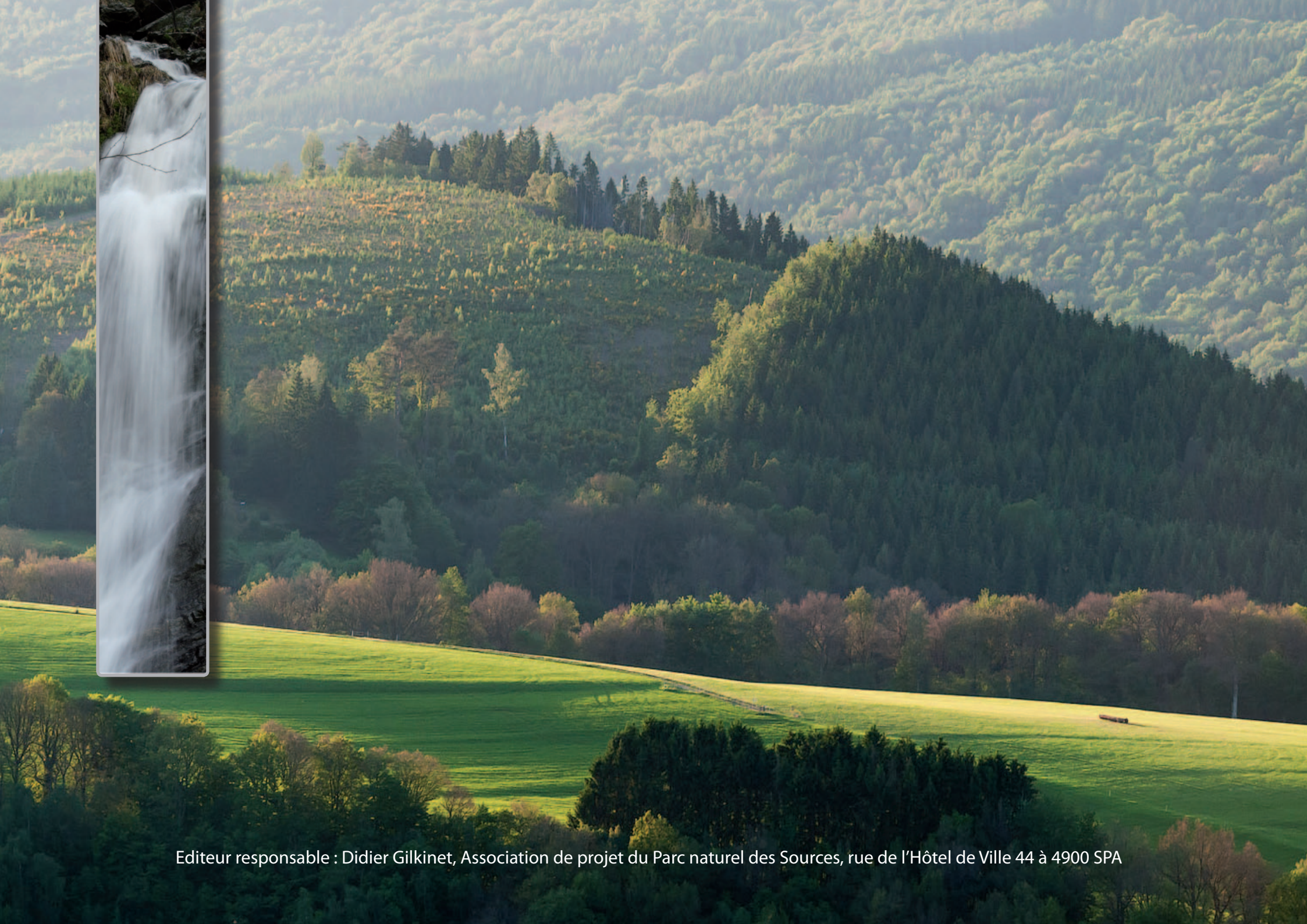
Le Parc naturel des Sources sur les communes de Spa et de Stoumont ? Tel est le souhait de tous ! Et ce n'est pas le projet des communes, ce n'est pas non plus le projet du comité d'étude...c'est le projet des 13.684 habitants, qu'ils soient naturalistes, mandataires ou citoyens, soucieux de l'avenir et de la qualité de vie du territoire qu'ils occupent.











Editeur responsable : Didier Gilkinet, Association de projet du Parc naturel des Sources, rue de l'Hôtel de Ville 44 à 4900 SPA